



CHAPITRE IV :

LA STRATEGIE NATIONALE POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DES JEUNES

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	141
DEFINITION DES CONCEPTS	142
INTRODUCTION	143
PREMIERE PARTIE : CONTEXTE ET JUSTIFICATION	146
I. Contexte socio-économique	146
II. Situation de l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire	148
2.1. Analyse de la situation : Etats des lieux	148
2.2. Politiques mises en œuvre	153
2.3. Principaux problèmes structurels	156
DEUXIEME PARTIE : LA STRATEGIE D'INSERTION DES JEUNES	157
I. Les Défis de la stratégie	157
II. Vision, principes et Objectifs de la stratégie.....	159
2.1. Vision du gouvernement	159
2.2. Les Principes directeurs de la stratégie	159
2.3. Objectifs de la Stratégie	161
III. Les orientations stratégiques	162
Axe stratégique 1 : Accroissement du contenu en emploi des investissements et prise en compte de la dimension emploi-jeune dans les politiques sectorielles	162
Composante 1 : Accroissement du contenu en emploi des investissements	162
Composante 2 : Prise en compte de la dimension emploi-jeune dans les politiques sectorielles	163
Axe stratégique 2 : Facilitation de l'entrepreneuriat jeune	163
Composante 1 : Allègement des obstacles à la création et au démarrage des activités des primo-entrepreneurs	163
Composante 2 : Recherche de marchés et appui à la gestion	163
Composante 3 : Financement de Projets d'AGR et de micro-entreprises	164
Axe stratégique 3 : Information et employabilité	164
Composante 1 : Production d'informations sur les emplois et les besoins de compétences des entreprises	164
Composante 2 : Amélioration de l'employabilité des jeunes diplômés	164
Composante 3 : Renforcement des capacités productives des jeunes à faible qualification	165
Composante 4 : Appui à l'embauche des jeunes dans les entreprises.....	165
Composante 5 : Civisme et actions citoyennes	166
Axe stratégique 4 : Promotion de l'emploi des catégories sociales défavorisées---	166
Composante 1 : Promotion de l'emploi des jeunes filles	166
Composante 2 : Promotion de l'emploi des jeunes en situation de handicap.....	166
Axe stratégique 5 : Gouvernance et Territorialisation des actions en faveur de l'emploi des jeunes.....	166
Composante 1 : Renforcement de la Gouvernance	167
Composante 2 : Développement d'actions à l'échelle locale	167

Axe stratégique 6 : Mesures d'accompagnement à l'emploi -----	167
Les mesures générales d'accompagnement à l'insertion des jeunes-----	167
IV. Cadre de mise en œuvre -----	168
4.1. Pilotage et suivi de la mise en œuvre de la SNIEJ -----	168
Le Comité Jeunesse -----	168
Le Coordonnateur de la SNIEJ -----	169
4.2. Gestion opérationnelle -----	169
4.3. Gestion des fonds -----	169
4.4. La Garantie Jeunes-----	170
V. Budget et Sources de Financement de la SNIEJ-----	170
VI. Suivi-évaluation de la SNIEJ -----	171
ANNEXES-----	171
ANNEXE 1 : PLAN D' ACTIONS DE LA SNIEJ-----	172
ANNEXE 2 : BUDGET DE LA SNIEJ -----	179
BUDGET DE LA SNIEJ Suite -----	180
ANNEXE 3 : PROJECTIONS DES TAUX DE CHOMAGE ET DE SOUS-EMPLOI -----	181
ANNEXE 4 : COMPTABILITE DES EMPLOIS -----	183
ANNEXE 5 : Indications sur les investissements dans les projets structurants -----	185
Projets structurants orientés sur la jeunesse -----	186
Projets structurants dans l'Agro Business et/ou assimilés -----	186
Projets structurants dans le développement des Ressources Animales et Halieutiques -----	187
Projets structurants dans le développement du Tourisme, Artisanat et Entrepreneuriat -----	187
Investissements consolidés des projets structurants transversaux de BTP, Industrie et TIC -----	188
ANNEXE 6 : LISTE DES PARTICIPANTS AUX ATELIERS SECTORIELS DU 13 AU 16 SEPTEMBRE 2016 -----	189
ANNEXE 7 : REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES -----	190

Sigles et Abréviations

AEJ	: Agence Emploi Jeunes
AGEFOP	: Agence Nationale de la Formation Professionnelle
AGEPE	: Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi
AGR	: Activité Génératrice de Revenu
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCPE	: Bureau de Coordination des Programmes Emploi
BIT	: Bureau International du Travail
BM	: Banque Mondiale
BTP	: Bâtiment et Travaux Publics
C2D	: Contrat de Désendettement et de Développement
CCI-CI	: Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire
CGA	: Centre de Gestion Agréé
CGECI	: Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
CIP	: Comité Interministériel de Pilotage
CIST	: Conférence Internationale des Statisticiens du Travail
CNPS	: Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNSIEJ	: Comité National de Suivi de l'Insertion et de l'Emploi des Jeunes
CRSIEJ	: Comité Régional de Suivi de l'Insertion et de l'Emploi des Jeunes
CS	: Comité de Suivi
FCQ	: Formations Complémentaires Qualifiantes
FIPME	: Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises
HIMO	: Haute Intensité de Main d'Œuvre
INIE	: Institut National Ivoirien de l'Entreprise
MPME	: Mouvement des Petites et Moyennes Entreprises
MPJEJSC	: Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique
OCB	: Organisation Communautaire à la Base
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
OIT	: Organisation Internationale du Travail
ONDR	: Office National de Développement Rural
PAJD	: Programme d'Absorption des Jeunes Déscolarisés
PEJEDEC	: Projet Emploi Jeunes et Développement des Compétences
PFS	: Plateforme de Services
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME-PMI	: Petite et Moyenne Entreprise – Petite et Moyenne Industrie
PND	: Plan National de Développement
PNE	: Politique Nationale de l'Emploi
PNUAD	: Plan cadre des nations unies pour l'aide au développement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTD	: Programme Pays de Promotion du Travail Décent
PRISE	: Projet d'Insertion Socioéconomique des Populations vulnérables de l'Ouest
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCAED	: Service Civique d'Actions pour l'Emploi et le Développement
SMIG	: Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNIEJ	: Stratégie Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes
SPE	: Stage Pré-Emplois
THIMO	: Travaux à Haute Intensité de Main d'Oeuvre
UEMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine
UGTCI	: Union Générale des Travailleurs de Cote d'Ivoire

DEFINITION DES CONCEPTS

Notion de jeune en Côte d'Ivoire

La charte africaine de la jeunesse définit le jeune comme toute personne âgée de 15 à 35 ans. Mais en tenant compte de l'âge minimum légal à l'emploi en Côte d'Ivoire qui est de 14 ans et des effets de la crise de la décennie 2000-2010, la stratégie nationale d'insertion et d'emploi considère comme jeune en matière d'emploi, toute personne âgée de 14 à 40 ans. L'élargissement de la sphère de couverture du concept jeune s'explique par le nombre de jeunes qui ont connu du retard dans leur scolarisation et dans leur insertion professionnelle suite aux différentes crises.

Jeune en difficulté vis-à-vis de l'Emploi

Le jeune en difficulté vis-à-vis de l'emploi est soit le jeune chômeur, soit le jeune en emploi dont le revenu est inférieur au SMIG, soit le jeune en situation de sous-emploi lié au temps de travail, soit le jeune identifié comme faisant partie de la main-d'œuvre potentielle.

Jeune chômeur

Le jeune au chômage est tout jeune âgé de 14 à 40 ans qui (i) n'est pas en emploi, (ii) a recherché de l'emploi durant les quatre (4) dernières semaines ou les trente (30) derniers jours, et (iii) est immédiatement disponible pour occuper un emploi si la possibilité lui était offerte (délai de se rendre disponible quinze (15) jours).

Jeune en emploi

Le jeune en emploi est tout jeune de 14 à 40 ans qui exerce une activité productive moyennant une rémunération ou un profit.

Jeune en situation de sous emploi lié au temps de travail

Au vu de la résolution de la 19^{ème} CIST, le jeune en sous-emploi lié à la durée du travail, est tout jeune âgé de 14 à 40 ans occupant un emploi et qui de manière involontaire a exercé moins de 40 heures par semaine (volume horaire de travail compris entre 40 et 48 heures en Côte d'Ivoire) et était disponible pour faire davantage d'heures si la possibilité lui avait été offerte.

Jeune en situation de sous emploi lié à la rémunération

Le jeune en situation de sous emploi lié à la rémunération est le jeune qui est en emploi et qui touche un revenu inférieur au SMIG.

Jeune au travail mais pas en emploi

Le jeune au travail mais pas en emploi est un jeune de 14 à 40 ans qui réalise des activités productives non rémunérées, c'est-à-dire pour sa propre consommation.

Jeune identifié comme étant dans la main d'œuvre potentielle

Il s'agit de tout jeune de 14 à 40 ans sans emploi, qui cherche un emploi mais qui n'est pas disponible à travailler immédiatement, ou le jeune sans emploi, qui est disponible pour travailler immédiatement mais qui ne cherche pas d'emploi.

L'Auto entrepreneur

Selon l'article 30 de l'OHADA, l'auto-entrepreneur est un entrepreneur individuel, personne physique qui, sur simple déclaration prévue dans le présent Acte uniforme, exerce une activité professionnelle civile, commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de prestation de services.

Main d'œuvre jeune

La main-d'œuvre jeune comprend les personnes de 14 à 40 ans en emploi et les chômeurs de la tranche d'âge.

Population jeune hors main-d'œuvre

La population jeune hors main-d'œuvre comprend toutes les personnes de 14 à 40 ans qui ne sont ni en emploi, ni au chômage.

INTRODUCTION

Citée en exemple pour sa prospérité économique et sa stabilité politique retrouvées, la Côte d'Ivoire est aujourd'hui en quête d'une croissance partagée. A cet égard, le Gouvernement est profondément conscient et préoccupé par la problématique d'emploi et d'insertion professionnelle des jeunes ivoiriens.

En dépit d'un environnement économique qui est globalement redevenu favorable en termes de croissance économique, les effets escomptés sur le marché du travail se font encore attendre malgré la volonté politique affirmée de placer la problématique de l'emploi en général et de l'emploi des jeunes en particulier au cœur de la problématique de développement du pays.

A ce sujet, malgré, les différentes réformes du système éducatif et du marché du travail d'une part et d'autre part la mise en œuvre de politiques actives d'emploi et de la formation professionnelle, le passage de l'éducation à la vie active (transition de l'école au travail) pose des problèmes à de nombreux jeunes ivoiriens.

La ferme volonté politique des plus hautes autorités politiques ivoiriennes de faire de l'emploi une priorité nationale, particulièrement en direction des jeunes a été manifeste depuis 2012. A cet effet, diverses initiatives et différents politiques et programmes d'emploi et de formation professionnelle ont été mis en œuvre par le Gouvernement. Certes les résultats obtenus sont appréciables, mais force est de constater que les attentes restent encore grandes en matière d'emploi.

Pour faire face à l'épineux problème d'insertion professionnelle des jeunes, les autorités ivoiriennes entendent donner un coup d'accélérateur à la création massive d'emplois productifs et durables en particulier pour les jeunes et les femmes. En effet, le chômage et le sous-emploi élevés des jeunes pourraient constituer une menace grave pour la paix et la stabilité du pays.

L'analyse du marché du travail ivoirien révèle des situations relativement préoccupantes en matière de création d'emplois pour les jeunes et de conditions de travail indécentes sur le marché du travail. En 2016, le taux de chômage officiel au sens du BIT s'élevait à 2,8% et le sous-emploi lié au temps de travail frappait 14,2%¹ des personnes en emploi. Les projections montrent qu'au rythme de la croissance démographique de 2,6% par an, la main d'œuvre ivoirienne atteindrait 22 millions de personnes en 2040². La grande majorité de ces jeunes arrive sur le marché du travail, le plus souvent sans qualification et sans formation, ce qui pose de graves problèmes d'insertion professionnelle à l'horizon.

C'est dans cette perspective et dans le cadre de sa politique d'emploi, que le Gouvernement a formulé la Stratégie Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes (SNIEJ) pour disposer de pistes de solution idoines et trouver une issue heureuse à la problématique de l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire. Il s'agira d'adresser de front le problème de création d'emplois en nombre et en qualité pour les jeunes par des mesures appropriées. La SNIEJ marque la volonté et l'engagement du Gouvernement de créer des opportunités et de donner des chances à l'ensemble des jeunes ivoiriens sur le marché du travail.

¹ Source ENSESI 2016

² Source : Estimation des auteurs

A cet égard, le Gouvernement entend disposer d'une stratégie nationale pertinente et cohérente d'insertion professionnelle des jeunes et ainsi maximiser l'impact de ses actions visant à accroître le volume des emplois créés dans le pays. Cette stratégie sera également le cadre de référence des interventions de tous les partenaires au développement ainsi que des coopérations bi et multilatérales dans le domaine de l'emploi, de la formation professionnelle, de la promotion de la jeunesse et de la citoyenneté.

Certains facteurs contribuent à la pérennisation de la SNIEJ et constituent le gage de sa réussite. Il s'agit, entre autres, de :

- la détermination du Président de la République de Côte d'Ivoire et de son Gouvernement à s'investir pour remédier aux fléaux qui frappent la jeunesse ivoirienne à savoir le chômage, le sous-emploi, l'incivisme, la faible couverture sociale des jeunes ;
- l'engagement des partenaires du Gouvernement en l'occurrence le BIT, la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, la France à travers l'Agence Française de Développement à accompagner la Côte d'Ivoire dans ce processus ;
- l'expertise du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique (MPJEJSC) et de l'Agence Emploi Jeunes en matière de promotion de l'entreprenariat des jeunes, de Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO) et de renforcement des capacités des partenaires sociaux ;
- la prise de conscience des jeunes bénéficiaires et des acteurs de développement locaux de l'importance de créer des emplois décents pour les jeunes.

La formulation de la SNIEJ a été faite en cinq (5) étapes :

- la revue documentaire des questions d'emploi, de formation, de chômage, de sous-emploi et des conditions de travail indécentes sur le marché du travail ;
- les rencontres avec les acteurs du marché du travail dont les partenaires sociaux et les bénéficiaires de la SNIEJ à travers des ateliers sectoriels qui se sont tenus à Abidjan du 13 au 16 septembre 2016 ;
- la rédaction du document de stratégie provisoire ;
- la tenue de l'atelier de validation du document de stratégie provisoire ;
- la rédaction du document de stratégie final.

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE ET JUSTIFICATION

I. Contexte socio-économique

En 2014, la Côte d'Ivoire comptait 22 671 331 habitants³ dont près des deux tiers âgés de moins de 25 ans⁴. Les tendances démographiques laissent entrevoir que la Côte d'Ivoire devrait atteindre 26,5 millions d'habitants en 2020⁵ dont 16,5 millions de personnes en âge de travailler. En conséquence, le marché du travail va accueillir dans les années à venir de plus en plus de demandeurs d'emploi. Il est estimé aujourd'hui qu'environ 300 000 jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail. Des mesures actives d'insertion dans l'emploi sont donc nécessaires afin de bénéficier à court et moyen terme des dividendes démographiques de première génération et, à long terme, celles de seconde génération.

Le retour des populations déplacées hors du pays représente aussi un défi socio-économique important. Environ 16 000 déplacés ivoiriens sont retournés en 2016⁶. Ces personnes déplacées arrivent généralement dans un état de grande pauvreté et de vulnérabilité. Il faut absolument que des activités génératrices de revenus soient mises en place dans de courts délais, de sorte que la vie reprenne un cours normal pour favoriser leur réinsertion dans la vie économique et sociale sur les sites de retour. Ces défis de réconciliation, de justice, de sécurité et d'accès des populations de retour à des services sociaux de base, de reprise de l'économie, sont interdépendants.

A ce propos, il faut rappeler que l'immense majorité des personnes qui étaient réinsérées, dans le cadre du programme Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR), n'avaient aucune formation. Le Programme DDR ayant pris fin en 2015, cette réalité conserve toute son actualité et la présente stratégie qui en prend le relais, a pour ambition de s'attaquer à ce défi avec une vigueur renouvelée.

Les perspectives d'évolution de l'économie ivoirienne restent positives, avec une croissance qui devrait se maintenir autour de 8,5% au cours des deux (2) prochaines années. Cette croissance devrait continuer à être stimulée par les investissements publics, notamment à travers des partenariats publics-privés, l'amélioration du climat des affaires pour gagner davantage la confiance des investisseurs privés. Un grand potentiel existe, car actuellement, moins de 10% de la production agricole est transformée localement. La maîtrise de la politique budgétaire devrait se poursuivre notamment avec une amélioration du niveau de recouvrement des impôts. La politique monétaire prudente de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) permettrait de maintenir l'inflation en dessous de 3%, objectif cible de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). A moyen terme, l'agenda des réformes structurelles devrait être renforcé pour consolider les fondements de la stabilité macroéconomique, mais aussi pour corriger les éléments de vulnérabilité de la production. Dans ce cadre, le développement des infrastructures de soutien à la production, que ce soit en matière d'aménagement agricole, de désenclavement des zones de production, d'énergie, d'eau, d'infrastructures routières, etc., représente un chantier majeur. De la même manière, le développement du capital humain devrait être au centre de l'agenda des réformes, en vue de la génération d'emplois productifs en nombre.

3 RGPH 2014, INS

4 PND 2016-2020 Tome 1, page 30.

5 Toutes les prévisions sont des auteurs

6 Source : HCR

La croissance économique, avec ses effets positifs, a également concerné le monde rural comme l'atteste la réduction de la pauvreté dont le taux est passé de 62,5% en 2008 à 56,8% en 2015, soit une baisse de près de 6%. En effet, depuis 2014, la performance de l'agriculture s'est fortement améliorée, avec des croissances spectaculaires dans la production du riz, du manioc et de l'anacarde. La filière cacao, si importante pour le pays, a vu une augmentation de la valeur de ses ventes, poussée entre autres par les cours internationaux. Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire est devenue le premier producteur mondial de noix de cajou. Cette bonne performance d'ensemble de l'agriculture se traduit par la hausse des exportations en 2015 – pour la première fois au-dessus de 10% depuis la sortie de crise, un signe qui ne trompe pas sur le regain de compétitivité de l'économie ivoirienne.

Le principal défi de la Côte d'Ivoire, et non le moindre, est celui de la croissance partagée. Il ne suffit pas de croître vite, mais encore faut-il croître juste pour impulser une croissance inclusive réductrice de la pauvreté et du chômage, ainsi que levier d'un développement harmonieux, juste et durable du pays. En effet, près de la moitié de la population ivoirienne (48,9%) vivait en 2008 en dessous du seuil de pauvreté. Sur la période 2008 à 2015, on a constaté un repli de la pauvreté au niveau national dont l'incidence a été ramenée de 48,9% à 46,3%. Toutefois, l'évolution de la pauvreté est contrastée d'un milieu à l'autre. En effet, si la pauvreté recule nettement en milieu rural (de 62,5% en 2008, elle a baissé de près de 6 points et se situe à 56,8% en 2015), elle continue par contre de progresser en milieu urbain : 29,5% en 2008 et 35,9% en 2015. L'une des causes de ce niveau de pauvreté élevé est le nombre important de personnes qui occupent des emplois précaires et faiblement rémunérés. Parmi ces personnes figurent majoritairement des jeunes qui éprouvent d'énormes difficultés à obtenir des emplois décents.

La croissance économique est un préalable nécessaire pour créer de l'emploi, mais elle ne suffit pas comme le montre l'expérience ivoirienne. De 2012 à 2015, la Côte d'Ivoire a connu un taux de croissance moyen de près de 10%, soit une croissance économique relativement forte et soutenue depuis maintenant 5 ans. En 2015, le pays a continué sur cette lancée et la croissance s'est maintenue autour de 9%. Pourtant les attentes en matière de création d'emplois, surtout pour les jeunes, demeurent grandes. La croissance économique, bien que forte, n'a ainsi pas suffi à créer les emplois nécessaires et, c'est pourquoi, il convient d'améliorer le contenu en emploi de la dynamique économique actuelle.

En Côte d'Ivoire, la création d'emplois de qualité est de toute évidence le maillon manquant de la chaîne formée par la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Passer de la simple survie à une productivité porteuse de développement personnel et social exige, à tous les niveaux, des politiques bien fondées et une bonne gouvernance.

Pour créer de l'emploi et résorber durablement le chômage et le sous-emploi des jeunes en Côte d'Ivoire, il faut aller au-delà des mesures palliatives et mettre en œuvre des politiques volontaristes tendant à augmenter la croissance de l'économie inclusive et à établir une adéquation entre les formations et les besoins de l'économie nationale. A ce sujet, le Gouvernement ivoirien explore constamment de nouveaux créneaux porteurs pour créer davantage d'emplois décents et durables et dans l'économie nationale et réduire substantiellement le chômage. Il faut parallèlement mettre en œuvre une politique volontariste et active de l'emploi pour espérer tirer profit de l'embellie économique enclenchée.

Le secteur informel est important dans l'économie ivoirienne, tant au plan de sa contribution au Produit Intérieur Brut (PIB) qu'en terme de fournisseur d'emplois. En excluant le secteur agricole, en 2013 le secteur informel occupait plus 37% des emplois indépendants. Le secteur informel est le secteur d'emploi de « prédilection » des femmes.

On y note la prédominance des activités de commerce sur les activités de production. Près de 99% des jeunes filles et garçons qui sont dans le secteur informel exercent principalement des emplois indépendants. C'est dire que la grande majorité des actifs du secteur informel exerce leurs emplois dans des conditions indécentes de travail : revenu faible, durée de travail trop longue, faiblesse de qualification, faiblesse de productivité et de rendement, manque de protection sociale, etc.

Malgré tout, le secteur informel est aujourd'hui reconnu comme une composante durable dans la politique de développement de la Côte d'Ivoire, car il apporte une contribution précieuse à la production nationale, à l'amélioration des conditions de vie des catégories les moins favorisées, et participe également à la formation des jeunes et à leur insertion professionnelle. La faculté d'adaptation dudit secteur aux réalités du marché du travail et la facilité d'accès et de sortie l'ont rendu attractif pour les jeunes, notamment les jeunes filles, les pauvres et les groupes vulnérables.

Des efforts considérables ont été consentis pour réduire drastiquement le niveau de la dette intérieure avec l'apurement d'une bonne partie des arriérés intérieurs accumulés quelques années auparavant.

On assiste à une progression de financement de l'économie domestique par le système bancaire avec l'accroissement des crédits au secteur privé. Ce changement traduit l'intérêt croissant des banques pour les entreprises et devrait s'élargir aux entrepreneurs jeunes et dynamiques.

En somme, qu'ils soient des estimations ou des données, les chiffres concordent sur le fait que le chômage, le sous-emploi, la pauvreté et la prépondérance du secteur informel constituent les phénomènes les plus inquiétants auxquels doit faire face la nation ivoirienne. Les jeunes représentent la frange la plus importante de la population ivoirienne, ce qui nécessite une attention particulière à leur égard.

C'est pourquoi, afin de promouvoir efficacement la création d'emploi et lutter contre le chômage et le sous-emploi des jeunes, il est indispensable de formuler une stratégie cohérente et coordonnée. La complexité des problèmes d'emploi nécessite en effet une approche globale et intégrée des interventions de l'Etat.

II. Situation de l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire

2.1. Analyse de la situation : Etats des lieux

Le marché du travail ivoirien est caractérisé par une participation relativement forte (l'offre de travail). La main d'œuvre nationale représente 58,2% ⁷de la population en âge de travailler. Quant aux personnes en emploi, elles représentent 97,2% de la main d'œuvre et 56,6% des personnes en âge de travailler. La main d'œuvre ivoirienne est dominée par les hommes (60%). Elle est peu qualifiée (74% ont au plus le niveau primaire) et vit majoritairement en milieu rural (51%).

Malgré les performances économiques remarquables enregistrées par la Côte d'Ivoire, le niveau de création d'emplois de qualité reste insuffisant. De 2012 à 2013, avec des taux de croissance de l'économie respectifs de 10,71% et 9,22%, les créations d'emplois du secteur moderne structuré n'ont été respectivement que de 86 191 et 69 711⁸. L'insuffisance d'emplois décents est un facteur aggravant du chômage de longue durée et du sous-emploi des jeunes.

⁷ Source : ENSESI 2016

⁸ Tableau de bord de l'emploi août 2014, Ministère d'Etat Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle.

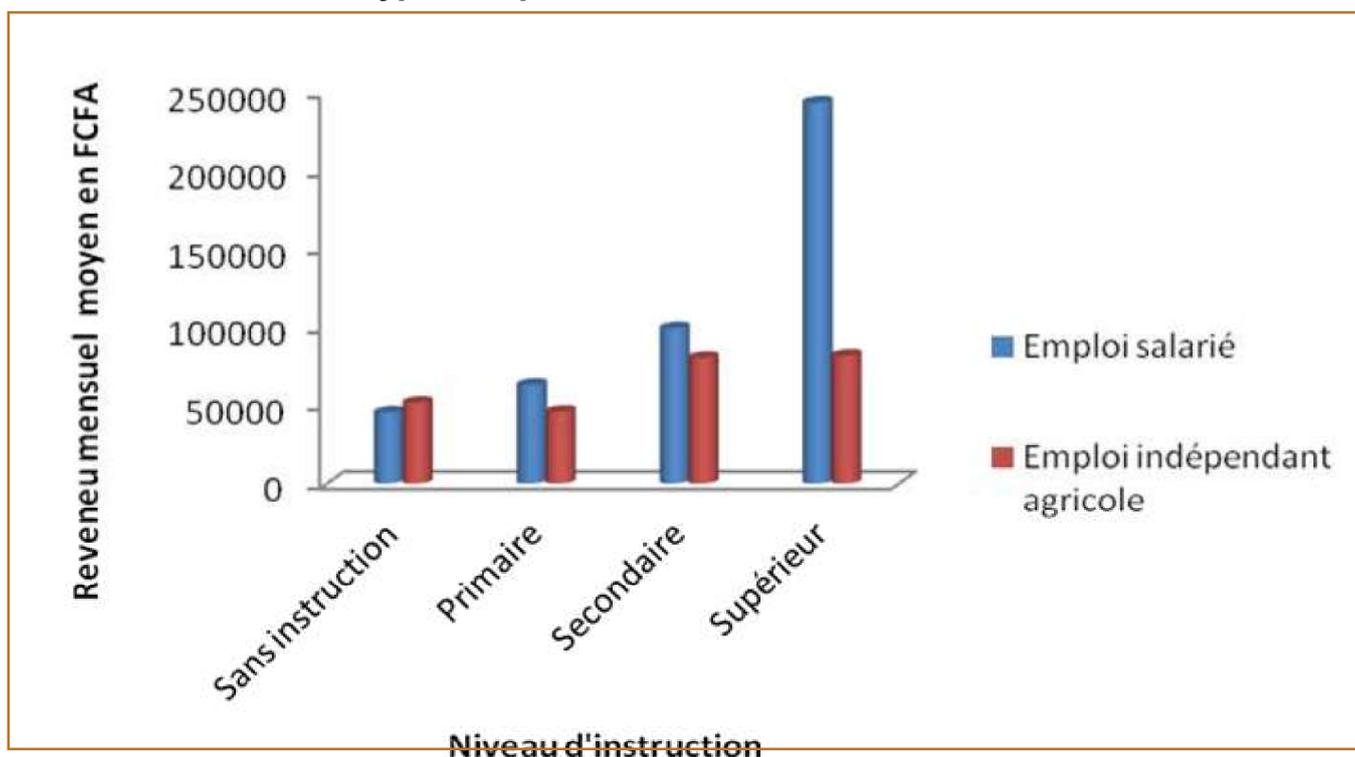
Le secteur informel avec 93,9%⁹ des emplois est le plus grand pourvoyeur d'emplois de l'économie ivoirienne. Seulement 6,1% des emplois sont fournis par le secteur formel et 3,2% des emplois occupés par les femmes sont de type formel contre 8,1% pour les hommes. Peu de travailleurs salariés travaillent sous contrat de travail formel et écrit : seulement 32,1% des femmes contre 34,8% des hommes et respectivement 7% et 30,5% des jeunes de 14 à 24 ans et de 25 à 35 ans ont un contrat de travail écrit. Selon le secteur d'activité, l'agriculture est le secteur le plus pourvoyeur d'emplois (49,3%). Ce secteur est suivi par les services (21,6%)¹⁰.

Dans le contexte ivoirien, la situation défavorable des femmes dans le secteur formel est imputable non seulement à leur niveau d'instruction, aux caractéristiques propres au marché de l'emploi, mais aussi aux conflits des rôles productif et reproductif.

Pourtant, c'est dans le secteur formel atrophie que l'on retrouve la majeure partie des emplois décents. En effet, les rémunérations plus élevées dans le secteur formel reflètent en partie le niveau relativement élevé d'éducation des personnes qui y travaillent, ainsi que l'application de la législation du travail et l'existence d'un salaire minimum réglementaire.

A l'opposé, les personnes qui occupent un emploi indépendant ont majoritairement un faible niveau d'instruction, ce qui est une contrainte à l'amélioration de leur niveau de vie, lorsqu'on observe que le revenu mensuel moyen de l'activité augmente avec le niveau d'instruction.

Graphique 1 : Evolution de la rémunération moyenne selon le niveau d'instruction et le type d'emploi



Source: ENSETE, 2013

⁹ Source : ENSESI 2016

¹⁰ Source : ENSESI 2016

L'analyse croisée du type d'emploi exercé et du niveau d'instruction nous permet de percevoir aisément que l'exercice d'activité d'indépendant est une solution idoine pour le chômeur de s'insérer professionnellement sur le marché du travail. Il constitue également un axe majeur des politiques publiques en matière d'insertion professionnelle.

En somme, l'auto-emploi apparaît comme une solution viable et crédible pour lutter contre le chômage des jeunes et créer massivement de l'emploi dans l'économie nationale. Quant à la formation, elle apparaît comme un outil nécessaire voire indispensable pour améliorer la productivité et la rémunération des individus.

Paradoxalement, la majorité des jeunes au chômage désirent occuper un emploi salarié (51,1%). Cette aspiration augmente avec le niveau d'instruction : 29,0% pour les personnes sans instruction, 45,0% pour celles de niveau primaire, 57,0% pour celles de niveau secondaire et 74,3% pour les jeunes de niveau supérieur. Par ailleurs, les jeunes vivants en milieu urbain aspirent plus à un emploi salarié que ceux vivant en milieu rural : 54,2% contre 41,6%.

Près des deux (2) tiers de la population en emploi exercent des emplois non salariés. Seuls 24,8%¹¹ des emplois sont salariés. Les hommes exercent davantage des emplois indépendants agricoles. En 2013, 61% des jeunes de moins de 35 ans en emploi percevaient moins du SMIG¹². La rémunération mensuelle moyenne des hommes est 1,5 fois supérieure à celle des femmes. L'écart de rémunération est encore plus grand pour les travailleurs indépendants non agricoles : 2,7 fois plus pour les hommes.

L'analyse des inégalités et celle du fonctionnement même de la société ivoirienne ne peuvent être menées sans la prise en compte des mécanismes de la discrimination entre les femmes et les hommes, et de la façon dont ils déterminent les formes de la précarité pour les femmes et les différenciations entre les femmes elles-mêmes. Il s'agit de composantes essentielles de la régulation sociale, d'un double point de vue : les évolutions économiques influent sur les inégalités de genre et, en retour, celles-ci déterminent de nouvelles formes d'inégalités, pour les hommes comme pour les femmes.

Bien que les dispositions du code du travail ivoirien sont claires sur les principes des conventions 100 et 111 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relatives à l'égalité de rémunération entre homme et femme et à la discrimination professionnelle sur le marché du travail, force est de reconnaître que beaucoup de femmes peinent à accéder aux emplois pour lesquels elles ont été formées, aux mêmes conditions de statut, de travail et de salaire que leurs collègues masculins. Pourtant, d'immenses progrès ont été enregistrés ces dernières années par les femmes en matière d'accès à l'éducation et à l'emploi. Néanmoins, les femmes ont besoin et ont le droit d'accéder à une diversité de services financiers qui leur permettrait d'entreprendre et de réaliser à travers des investissements conséquents, des entreprises compétitives, rentables et productrice de valeur ajoutée. Les inégalités restent tenaces en matière de niveau de salaire, de perspectives de carrière, d'exposition au chômage et à la précarité.

La pression sur le marché du travail est plus forte avec un chômage des jeunes préoccupant et un sous-emploi chronique surtout en milieu rural.

¹¹ Source : ENSESI 2016

¹² Le SMIG est de 62500 FCFA depuis 2015

Le sous-emploi lié au temps de travail en Côte d'Ivoire touche en 2016, 14,2% de la population en emploi. Les jeunes, les femmes, les personnes sans instruction et celles vivant en milieu rural souffrent plus du sous-emploi lié au temps du travail. Les femmes représentent 54,3% des travailleurs sous-employés, les jeunes âgés de 25 à 34 ans, 42,4%, ceux qui n'ont pas de niveau d'instruction 51,9% et les personnes vivant en milieu rural 58,4%. Il s'agit de personnes en emploi qui sont en situation de temps de travail partiel subi.

Le sous-emploi des jeunes contribue à exacerber la pression sur le marché du travail, car les personnes sous-employées pour la plupart vont chercher d'autres emplois en concurrence avec les chômeurs, toutes choses qui réduisent les chances d'accès à l'emploi de ces derniers.

Le monde rural connaît particulièrement un phénomène de sous-emploi récurrent durant les périodes de soudure. Ainsi, le marché du travail enregistre un excédent de main d'œuvre saisonnier correspondant à un taux de sous-emploi de la main-d'œuvre agricole compris entre 1 et 1,5 mois.

L'analyse de la sous-utilisation de la main d'œuvre indique qu'en 2016 :

- 169 020 jeunes sont au chômage ;
- 759 682 jeunes sont en situation de sous-emploi lié au temps de travail ;
- 1 107 356 jeunes appartiennent à la main d'œuvre potentielle.

Le dernier groupe est composé de jeunes sans emploi qui soit ne sont pas disponibles pour occuper un emploi dans les quinze prochains jours, soit n'ont pas recherché un emploi au cours des quatre dernières semaines précédant leur interview pour l'enquête emploi.

L'analyse du marché du travail fait ressortir que le chômage en Côte d'Ivoire a cinq (5) visages : un visage juvénile, un visage féminin, un visage urbain, un visage lié au diplôme et un visage « longue durée ».

Le chômage à visage juvénile.

Le taux de chômage au niveau national est de 2,8% en 2016 ¹³. En terme absolu, la population au chômage en Côte d'Ivoire est estimée à 240 652 personnes dont 70,3% de jeunes, soit 169 020 individus.

Le chômage essentiellement urbain

Plus de quatre chômeurs sur cinq se trouvent dans les villes du pays. Près d'un chômeur sur deux (48,2%) vit à Abidjan et 35,8% des chômeurs sont dans les autres villes du pays. Les chômeurs urbains sont en majorité à la recherche d'un premier emploi.

Le chômage à visage féminin

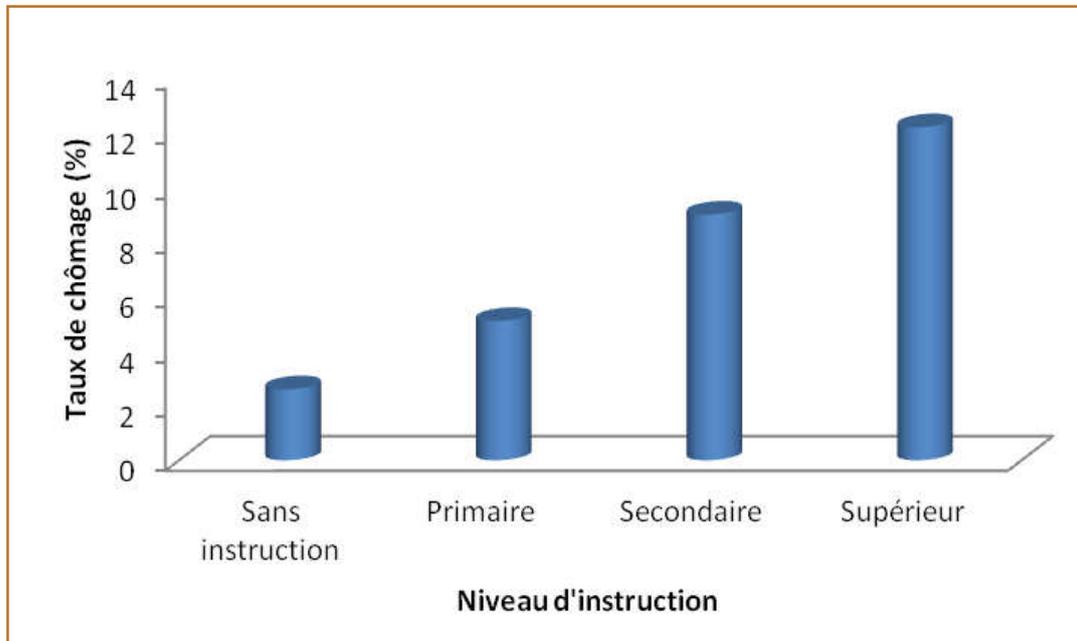
Le chômage frappe plus durement les femmes qui représentent 50,6% des chômeurs, que les hommes, 49,4% des chômeurs.

13 Source : ENSESI 2016

Le chômage à visage lié aux jeunes diplômés

Paradoxalement, plus le niveau d'instruction est élevé, plus la probabilité d'être au chômage est grande en Côte d'Ivoire. En effet, le taux de chômage des personnes de niveau supérieur est de 11,7% ; celui des personnes de niveau secondaire de 5,2% ; celui des personnes de niveau primaire de 2,2% et celui des personnes sans instruction (1,5%).

Graphique 2 : Taux de chômage et niveau d'instruction



Source : ENSETE, 2013.

Le chômage à visage « longue durée »

Avec 44 mois, soit 3 ans et 8 mois, la durée moyenne du chômage est relativement longue. Dit autrement, après trois (3) ans sur le marché du travail, plus de 4 jeunes sur 10 restent toujours au chômage. Cette durée du chômage constitue un autre handicap sur le marché du travail, car le jeune désapprend et perd les connaissances reçues à l'école. Les jeunes chômeurs de niveau d'étude primaire (c'est-à-dire qui ont un niveau d'études faible) constituent la catégorie de jeunes qui dure le plus dans le chômage : 3 ans après leur arrivée sur le marché du travail, 49,3% de ces jeunes continuent à être au chômage contre 29,5% pour les jeunes de niveau d'études supérieur.

A ce propos, il ressort que les canaux formels de recherche d'emplois sont peu fréquentés par les jeunes en difficulté par rapport à l'emploi. En 2013, seulement 4,8% des demandeurs d'emploi recherchaient du travail par le biais du service public de l'emploi.

L'incivisme des jeunes est aussi une contrainte majeure à leur insertion. Les actes de vandalisme auxquels ils s'adonnent en détruisant les outils de productions découragent les investissements. Les casses et pillages de la crise post-électorale en 2011 ont occasionné des dommages directs et indirects qui se chiffrent à plus de 938 milliards FCFA et des milliers d'emplois détruits¹⁴.

¹⁴ Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)

2.2. Politiques mises en œuvre

Depuis 2012, le Gouvernement a engagé des actions multiformes sur tous les fronts pour adresser la problématique de l'emploi des jeunes ivoiriens à travers diverses actions et imitatives. Malgré les contraintes, la promotion de l'emploi des jeunes a été sur la période 2012-2015 élevée au rang de priorité nationale. Dans ce cadre, le Gouvernement a mis en œuvre de nombreux programmes visant à faciliter la création de plus d'emplois décents et productifs pour les jeunes.

Face aux défis d'emplois cités plus haut, le Gouvernement a adopté et mis en œuvre depuis 2012, une politique nationale de l'emploi (PNE) qui vise entre autres à promouvoir l'emploi avec un accent particulier sur les groupes vulnérables ou défavorisés tels que les jeunes, les femmes, les handicapés ou les vétérans.

Des réformes réglementaires, institutionnelles et financières ont également été faites pour soutenir la promotion de l'emploi. Ainsi pour améliorer davantage l'efficacité de l'action gouvernementale en matière de promotion d'emploi particulièrement celui des jeunes et, surtout à réduire le risque social lié à la persistance du chômage et du sous-emploi, une Stratégie de Relance de l'Emploi a été adoptée en 2013. La stratégie de relance s'est substituée à la PNE en l'absence de cadre de mise en œuvre. Une nouvelle PNE 2016-2020 assortie d'un PAO est en cours de formulation.

Parallèlement, le cadre institutionnel du secteur de l'emploi et de la formation professionnelle a évolué. Aujourd'hui, il est caractérisé par la présence de deux ministères : le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale et le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique.

Dans le cadre de la réforme du secteur de l'emploi visant essentiellement à intensifier les actions gouvernementales en faveur de l'emploi des jeunes et à obtenir des résultats tangibles, **un nouveau code du travail a été adopté en 2015**. Ce code apporte des innovations importantes pour l'amélioration de l'employabilité des jeunes et l'emploi des personnes en situation de handicap. Il prévoit l'application de quotas d'emploi pour les personnes en situation de handicap (Art. 12.2) et rend obligatoire le stage-école (Art. 13.14) par lequel l'élève ou l'étudiant peut recevoir une formation pratique en vue de la validation de son diplôme. Il institue aussi les stages de qualifications et les chantiers-écoles. L'article 13.14 fait obligation aux entreprises de recevoir en stage de qualification ou d'expérience professionnelle, des demandeurs d'emploi en vue d'acquérir une qualification ou une première expérience professionnelle. Le chantier-école permet « la professionnalisation et la qualification dans un métier à partir d'une situation de mise au travail sur une production grandeur nature » (Art. 13.21).

De nouvelles propositions de mesures fiscales ont été formulées en liaison avec le Ministère en charge du Budget dans le cadre de l'annexe fiscale 2016. Ces mesures prévoient des avantages fiscaux pour l'embauche des jeunes de moins de 35 ans, pour les personnes formées et embauchées, un allègement de la fiscalité sur les primes de stages et des exonérations spécifiques pour les nouvelles entreprises portées par des jeunes.

En 2015, l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes dénommée "**Agence Emploi Jeunes**" a été créée pour renforcer la coordination et le suivi des actions en faveur des jeunes. Elle est le creuset de toutes les interventions de l'Etat en faveur des jeunes.

Guichet unique pour l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire, l'Agence Emploi Jeunes développe des approches ciblées dédiées aux différents types de publics à partir d'une offre diversifiée de services, garantit une plus grande synergie ainsi qu'une forte interactivité entre les différents programmes et initiatives en direction des jeunes. Les interventions de l'Agence Emploi Jeunes s'articulent principalement autour de : (i) l'appui à l'accès à l'emploi salarié, (ii) l'appui technique et financier à l'auto-emploi et (iii) le développement des compétences en vue d'un emploi salarié ou d'un auto-emploi. Les programmes en faveur de l'emploi salarié concernent le stage pré-emploi, l'offre directe d'emploi et la lutte contre la migration des jeunes. Les programmes d'appui technique et financier à l'auto-emploi et à l'entrepreneuriat concernent le développement d'activités génératrices de revenus (AGR) et de microentreprises, les Travaux à Haute intensité de Main-d'œuvre (THIMO) et la plateforme de financement. Les programmes en faveur du développement des compétences concernent la formation complémentaire qualifiante, la formation en accompagnement, la formation contractualisée pour l'emploi, l'apprentissage et le stage école. L'Agence Emploi Jeunes est la résultante de la fusion de neuf (9) structures dissoutes : l'AGEPE, le FIDEN, le FNJ, le FAPA, le FDHEV, le FP-PMEA, le FSE-THIMO, le FGCP-BAD et le FIJDRDSSP.

La création de l'Agence Emploi jeunes vient, à côté de l'Agence Nationale de la Formation Professionnelle, de l'Institut National Ivoirien de l'Entreprise, de la Plateforme de Services, renforcer le dispositif de promotion de l'emploi des jeunes. La **Plateforme de Services (PFS)** est un dispositif d'insertion des jeunes par l'activité économique. Elle s'inscrit dans une logique d'ancrage territorial. Sa mission fondamentale est l'insertion viable et durable des jeunes par l'activité économique des territoires. Elle offre des services d'accompagnement de proximité aux jeunes et s'inscrit dans la dynamique de décentralisation en cours dans le pays. L'**Institut National Ivoirien de l'Entreprise (INIE)** a pour objectifs, la promotion de l'esprit d'entreprise, l'assistance et l'appui technique aux créateurs et dirigeants des PME-PMI, ainsi que le renforcement des capacités des entreprises par une formation adaptée et une formation permanente ciblée à l'intention du personnel et des dirigeants des PME-PMI.

D'autres ministères techniques pilotent des projets avec un impact sur l'emploi : le Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Artisanat et de la Promotion des PME, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, pour ne citer que ceux-ci. Ces projets ont généré sur la période 2011-2015, environ 700 000 emplois dont 90% dans le secteur agricole.¹⁵

Pour durablement circonscrire l'incivisme grandissant de la jeunesse ivoirienne, le **Service Civique d'Actions pour l'Emploi et le Développement (SCAED)** a été institué. Il a pour objet l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 30 ans sans diplôme ou sans titres professionnels en voie de marginalisation. Complémentaire des autres dispositifs d'insertion du Gouvernement ivoirien, l'objectif général est de permettre une meilleure socialisation des jeunes s'inspirant du modèle militaire.

Pour améliorer l'efficacité et l'efficience des programmes et projets d'emplois financés par les partenaires au développement de la Côte d'Ivoire, il a été créé en 2011 le **Bureau de Coordination des Programmes d'Emploi (BCPE)**. Il coordonne administrativement et financièrement trois projets: le Projet Emploi Jeunes et Développement des Compétences (PEJEDEC) financé par la Banque Mondiale, le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) de l'AFD et le Projet d'Insertion Socioéconomique des Populations vulnérables de l'Ouest (PRISE) de la Coopération Japonaise.

¹⁵ Estimations à partir des informations tirées de la cartographie des initiatives d'emplois.

Le Projet Emploi Jeunes et Développement des Compétences (PEJEDEC) a pour objectif d'améliorer l'accès aux opportunités d'emploi et de développement des compétences (emplois temporaires, apprentissage, stages en entreprises, formation professionnelle, aide à l'auto-emploi) des jeunes ivoiriens âgés de 18 à 30 ans. Il est financé par la Banque Mondiale et cible 27 500 jeunes. A fin décembre 2014, le nombre total de bénéficiaires était estimé à 22 440 personnes.

Le C2D Emploi et le C2D Emploi /SCAED sont soutenus par l'Agence Française de Développement (AFD). Ces projets visent l'insertion de 18 248 jeunes âgés de 15 à 35 ans et 250 jeunes en difficulté sociale. Les interventions s'articulent autour du (i) renforcement de l'employabilité des jeunes à travers les travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre, des chantiers-écoles, des stages en entreprise et l'apprentissage dans le secteur artisanal et agricole, (ii) le service civique, (ii) le financement d'activités génératrices de revenus et l'appui à la création de micro et petites entreprises. **Le Projet d'insertion Economique (PRISE)** a pour objectif la réduction de la pauvreté chez les jeunes, les femmes victimes de conflit à travers le renforcement de leurs capacités et la création d'activités génératrices de revenus. Il vise 8 000 bénéficiaires.

Le secteur privé, les ONG et la société civile sont également très actifs sur le marché du travail. S'agissant des ONG, on peut entre autres citer l'IECD, le MESAD, le MEDAFEM. Ces organisations offrent leurs services dans le cadre de la formation et de l'accompagnement des jeunes.

Le secteur privé est structuré en organisations professionnelles dont la plus importante est la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI).

Il existe également d'autres organisations professionnelles telles que le Mouvement des Petites et Moyennes Entreprises (MPE), la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME), les chambres consulaires comme la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), la Chambre d'agriculture, la Chambre des métiers et la Chambre des mines et de pétrole. Le secteur privé apporte son appui à la politique de l'emploi à travers sa participation aux instances de dialogue social (Conseil National du travail) et des cadres de concertation Etat-Secteur privé. La CGECI organise également des journées de promotion de l'entrepreneuriat dénommée « CGECI Academy ».

Plusieurs autres initiatives, programmes et projets en faveur de l'insertion socio-économique des jeunes sont mis en œuvre depuis 2012. Ce sont :

- **les Programmes de type THIMO (Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre)** du Bureau International du Travail (BIT) : ce dispositif vise à permettre aux jeunes fragilisés et éloignés (analphabètes, peu ou pas du tout qualifiés) de l'emploi, de s'inscrire dans une première expérience professionnelle rémunérée leur permettant de se familiariser aux exigences du travail, d'acquérir les compétences utiles sur le marché du travail et de développer une capacité à s'engager dans une démarche d'orientation professionnelle vers la création d'activités. En 2016, un effectif de 2 500 jeunes ont été occupés dans le cadre de ce dispositif ;
- **les Formations Complémentaires Qualifiantes (FCQ)** : elles ont été initiées en vue d'améliorer l'employabilité des jeunes chômeurs de longue durée. En 2015, un effectif de 800 jeunes ont été pris en charge dans le cadre de ce programme, à travers 35 types de formation exécutés selon 3 modes de formation : le recyclage, la reconversion et la formation additionnelle ;

- **le Stage Pré-Emplois (SPE) :** le SPE est une composante du Programme d'Aide à l'Embauche (PAE). Il vise à offrir une première expérience de stage aux primo demandeurs d'emploi. Durant ces trois dernières années de mise en œuvre, 4 550 jeunes ont été mis en stage pré-emplois, dont 3 686 stagiaires embauchés, soit un taux de satisfaction de 81% ;
- **les Programmes d'Apprentissage :** il vise les jeunes à faible qualification âgés de 14 à 24 ans. Ce programme a permis de former 1 212 jeunes et d'en insérer 92% directement en entreprise ;
- **le Programme National de Stage :** ce dispositif est mise en œuvre pour offrir aux jeunes des lycées et collèges et aux sortants des universités, des stages écoles et d'immersion en entreprise. Une première phase a été lancée en 2016 au profit de 5000 sortants de l'enseignement supérieur et 10 000 jeunes des lycées et collèges ;
- **l'Opération « Une formation, mon passeport pour l'emploi » :** la première phase de cette opération en 2015 a permis la prise en charge de 16 000 jeunes sur 11.000 jeunes prévus initialement ;
- **l'Opération « Agir pour les Jeunes » :** lancée en juillet 2015, cette opération a permis à 12 337 promoteurs d'activités génératrices de revenus de bénéficier de prêts ;
- **Les AGR Rural/Périurbain/Urban :** divers programmes sont en cours au bénéfice de 4 600 jeunes pour la formation et le financement d'activités dans les filières agropastorales (cultures vivrières et maraîchères, élevages de volailles, de petits ruminants). Par ailleurs, 8000 jeunes du secteur informel (mécanique, couture, coiffure, distribution/transformation de produits alimentaires, etc.) seront soutenus pour le renforcement de leur exploitation ;
- **La plate forme de financement des projets Jeunes :** la phase pilote en 2016 vise le financement de 4 500 promoteurs de projets. Pour ce faire, le Gouvernement a mobilisé pour l'année 2016, un montant de 9 milliards de francs CFA.

2.3. Principaux problèmes structurels

L'analyse des dispositifs d'emploi montre l'existence de plusieurs problèmes liés au cadre institutionnel de sa mise en œuvre. L'un des problèmes concerne le nombre relativement important d'intervenants et les problèmes de coordination que cela implique (multiplicité des acteurs, redondances des missions et des activités, etc.).

Ainsi, les activités de nombre d'intervenants sur le marché du travail se chevauchent-elles. Par exemple, la Plateforme de Services (PFS) pilotée par les collectivités locales, met en œuvre des programmes de développement des compétences (formation, stages) et d'appui à l'emploi indépendant. Les mêmes programmes sont aussi exécutés par l'Agence Emploi Jeunes (formation qualifiante, stage, emploi indépendant) et l'AGEFOP (formation qualifiante, stage, mise en activité). Une clarification des missions des structures avec en perspective la recherche de plus de complémentarité et de synergie dans les interventions est nécessaire.

Les mécanismes et dispositifs d'évaluation des programmes et des services publics d'emploi doivent être renforcés. En effet, si les évaluations sont faites, les conclusions et recommandations ne sont pas suffisamment prises en compte. L'importance de la politique de l'emploi recommande une obligation de redevabilité devant les acteurs du marché du travail.

La faiblesse des capacités humaines et financières des structures en charge des questions d'emploi constitue également une contrainte majeure à lever (insuffisance des ressources propres, faible capacité de mobilisation des ressources financières des agences et/ou fonds pour l'emploi des jeunes...).

Enfin, les inégalités de genre et d'accès égal à la formation et aux opportunités d'emplois pour les femmes sont des freins à l'insertion professionnelle des jeunes. En effet, la dimension féminine est le plus souvent marginalisée - voire absente - de la plupart des réflexions sur la précarité.

DEUXIEME PARTIE : LA STRATEGIE D'INSERTION DES JEUNES

La SNIEJ est la nouvelle démarche que le Gouvernement ivoirien entend adopter afin de maximiser l'impact de ses actions visant à créer des emplois en qualité et nombre suffisants en vue de combattre le chômage, le sous-emploi, la précarité et l'exclusion sociale des jeunes ivoiriens. Il s'agit d'une stratégie globale, intégrée, pertinente et cohérente d'insertion professionnelle des jeunes au travers l'entrepreneuriat, l'emploi salarié, et le développement des compétences. La SNIEJ porte sur un ensemble de mesures et de services, tant au niveau de la demande que de l'offre d'emplois.

I. Les Défis de la stratégie

La problématique de l'emploi des jeunes est une véritable bombe à retardement qu'il est urgent de désamorcer. En effet, la création d'emploi est et demeure l'une des solutions les plus efficaces et durables pour combattre l'oisiveté et la délinquance juvéniles, en responsabilisant les jeunes par l'insertion dans le travail.

Créer massivement de l'emploi afin de résorber durablement le chômage et le sous-emploi des jeunes en Côte d'Ivoire nécessite la mise en œuvre de politiques volontaristes ambitieuses capables de relever les défis que sont : l'augmentation du taux de croissance des emplois décents, l'amélioration de l'employabilité des jeunes, l'allègement des freins au développement de l'entrepreneuriat des jeunes, le renforcement de la complémentarité des interventions des structures opérationnelles, la prise en compte des catégories défavorisées dans les programmes d'emplois.

L'augmentation du taux de création d'emplois décents

L'augmentation des emplois décents passe par un accroissement du contenu en emploi décents de la croissance. C'est l'option la plus importante vu que la forte croissance économique s'est accompagnée d'un développement d'emplois informels et d'un chômage de longue durée des diplômés.

L'amélioration des compétences des jeunes

Le chômage des jeunes diplômés découle principalement de l'inadéquation entre leurs compétences et les exigences du marché du travail. Ces compétences concernent aussi bien la formation que l'esprit civique. La formation est inadaptée aux besoins de l'économie. A titre d'exemple, alors que l'agriculture est un secteur moteur de la croissance, la Côte d'Ivoire ne dispose que d'un seul lycée professionnel agricole et d'une seule école supérieure d'agronomie.

Les statistiques du Ministère en charge de la Formation professionnelle montrent qu'au cours de l'année 2013-2014, sur un effectif total de 46 782 étudiants, seulement 67 étaient inscrits dans une filière agricole. Les jeunes manquent par ailleurs de savoir-faire, d'informations adéquates sur le marché du travail, de compétences en matière de recherche d'emploi et d'esprit civique.

Ces contraintes doivent être levées en **renforçant les mesures actives orientées vers l'amélioration de l'employabilité des jeunes, la valorisation des métiers agricoles et en mettant de plus en plus l'accent sur le développement de l'esprit civique.**

L'abaissement des barrières au développement de l'entrepreneuriat des jeunes

La promotion de l'entrepreneuriat est la voie la plus indiquée pour accroître la capacité d'embauche de l'économie. Elle permet d'alimenter la productivité et l'innovation. L'entrepreneuriat est de ce fait un vecteur important de la durabilité du progrès économique. Si les jeunes, en particulier les diplômés, s'intéressent peu à l'emploi indépendant, c'est parce qu'ils n'ont certainement pas de culture entrepreneuriale.

Lorsqu'ils s'y investissent, ils sont confrontés à de nombreux obstacles. Notamment, les difficultés pour accéder au financement bancaire, le poids des charges fiscales et sociales, la mauvaise gestion. Lorsqu'ils créent leur entreprises et souhaitent soumissionner à des marchés, mais il leur est exigé le paiement anticipé des charges sociales alors même que leur activité n'a pas démarré. Ces obstacles découragent les jeunes à s'engager dans l'entrepreneuriat.

La définition d'un statut du jeune entrepreneur qui permettra de lever les principaux obstacles à l'entrepreneuriat des jeunes s'impose. C'est peut-être ici que se trouve la clé d'une véritable promotion de l'emploi indépendant des jeunes.

Le renforcement de la synergie dans les actions des structures d'emploi et de formation

Les dispositifs mis en place par l'Etat pour promouvoir l'emploi des jeunes connaissent certaines limites. En effet, la plupart de ces dispositifs s'adressent aux mêmes cibles, certains fournissent des services similaires (organisation de formation, appui à l'élaboration de plan d'affaires, etc.) sans pour autant que les différents intervenants se concertent entre eux; et cela malgré les bénéfices que l'échange d'expérience et la mise en commun pourraient apporter. **La synergie d'actions doit être une priorité absolue dans la définition des missions et la mise en œuvre des actions des structures opérationnelles.**

La prise en compte des catégories sociales défavorisées

Les jeunes femmes et les jeunes en situation de handicap font partie des catégories sociales les plus défavorisées sur le marché du travail. Les jeunes en situation de handicap sont victimes de préjugés et éprouvent des difficultés à accéder aux mêmes emplois que les autres jeunes. Quant aux jeunes filles, elles sont pour la plupart sans emploi occupées dans des secteurs où les conditions de travail sont précaires. La Stratégie Nationale d'Insertion des Jeunes devrait donc réaffirmer l'attachement du Gouvernement à la lutte contre les discriminations en menant des actions orientées spécifiquement vers l'emploi jeunes filles et des jeunes en situation de handicap.

II. Vision, Principes et Objectifs de la stratégie

2.1. Vision du Gouvernement

La vision du Gouvernement en matière d'emploi telle que définie dans la Politique Nationale de l'Emploi (PNE 2012-2015 et 2016-2020 en cours de formulation) est celle d'une Côte d'Ivoire solidement installée dans une économie en croissance forte, une croissance solidaire et socialement équilibrée et ayant réussi à enrayer l'accroissement du chômage et du sous-emploi des jeunes à l'horizon 2020.

Dans cette dynamique, le Gouvernement s'est engagé, à travers la Politique Nationale de la Jeunesse 2016-2020 (PNJ), à faire de la jeunesse ivoirienne, une jeunesse responsable, engagée et accomplie aux plans moral, civique. Et la meilleure manière pour y parvenir, c'est de donner à cette jeunesse un accès à l'emploi productif, décent et durable.

Dans cette optique, la création et le développement des entreprises se révèle être une nécessité en Côte d'Ivoire pour répondre aux besoins de création d'emplois et de richesses au profit des jeunes représentant la couche la plus nombreuse de la population et l'avenir de la Nation.

Pour ce faire, en cohérence avec le PND 2016-2020, le Gouvernement entend améliorer son action en matière d'emploi des jeunes, la rendre plus efficace et transparente et surtout réduire le risque social lié à la persistance du chômage et du sous-emploi des jeunes.

La SNIEJ couvrira l'ensemble du territoire ivoirien. Sa durée de mise en œuvre est de cinq (5) ans (2016-2020) étalée en deux phases : phase 1 (2016-2018) et la phase 2 (2018-2020).

2.2. Les principes directeurs de la stratégie

Approche de partenariat

La SNIEJ est le cadre d'intervention et de référence des Partenaires Techniques et Financiers et des pays amis qui appuient la Côte d'Ivoire dans sa politique de promotion de l'emploi des jeunes. Ces objectifs spécifiques intègrent harmonieusement les objectifs de tous les programmes et projets des partenaires au développement en cours : le C2D de la France à travers l'AFD, le PEJEDEC de la Banque Mondiale, PRISE de la Coopération japonaise, le Programme d'Appui à l'Amélioration de l'Employabilité et à l'Insertion des Jeunes de la BAD, PROFORM de l'Union Européenne, le THIMO et le Programme d'Autonomisation de la Jeune Femme du BIT. La réalisation des objectifs de ces programmes et projets des partenaires concourent à l'atteinte des objectifs de développement et des objectifs spécifiques de la SNIEJ. Tous les futurs programmes des partenaires doivent impérativement s'inscrire dans les objectifs de la SNIEJ pour amplifier leurs impacts sur le terrain.

Cohérence avec les différents cadres stratégiques internationaux et nationaux

Elle est en cohérence avec les stratégies nationales de développement durable et de promotion de la formation professionnelle et de l'emploi en Côte d'Ivoire. Elle s'inscrit dans les priorités définies par le Gouvernement ivoirien dans la nouvelle politique nationale de l'emploi (2016-2020), dans le PND 2016-2020 et opérationnalise les Axes liés à la croissance économique inclusive et durable, au développement des infrastructures, au développement social, à l'accès aux services sociaux de base et au développement des compétences.

L'axe stratégique N°2 du PND intitulé « Accélération du développement du capital humain et du bien-être social », prévoit comme impact N°2 l'accès des femmes et hommes en âge de travailler (y compris les jeunes...) à un emploi productif, décent et durable.

Il est en cohérence avec la nouvelle PNE 2016-2020 et concourt à la mise en œuvre des actions relatives à l'entreprenariat des jeunes, au renforcement des entreprises et à la prise en compte de l'emploi dans les politiques transversales dont l'une des déclinaisons porte sur « l'emploi et l'investissement » et à « assurer la prise en compte de l'emploi dans les politiques sectorielles.

La SNIEJ est également alignée sur les priorités du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement révisé 2013-2015 (PNUAD). Il rentre dans le cadre du domaine d'action stratégique du PNUAD relatif à la création d'emplois et l'augmentation des revenus et le développement durable.

La SNIEJ est également en cohérence avec le Programme Pays du Travail Décent 2008-2013 (PPTD) de la Côte d'Ivoire qui avait comme priorité principale « la promotion d'emplois décents pour les jeunes filles et garçons dans une perspective de croissance et de développement durable ».

La présente SNIEJ est fondamentalement basée sur les conclusions des ateliers sectoriels qui se sont tenus à Abidjan du 13 au 16 septembre 2016 pour échanger avec tous les acteurs du marché du travail et explorer les pistes pertinentes, réalistes et réalisables pour soutenir la SNIEJ.

La SNIEJ mettra à profit les structures et institutions nationales et locales existantes pour atteindre ses objectifs

Synergie avec les acteurs pour l'optimisation des potentiels sectoriels et la promotion de l'emploi décent

La SNIEJ s'efforcera d'attirer d'autres appuis de donateurs pour étendre ses activités. Des valeurs fondamentales du BIT telles que la protection sociale, les normes de travail et le dialogue social seront solidement ancrées dans les objectifs de la Stratégie. A ce sujet, la SNIEJ s'inspirera de la batterie d'outils de coopération technique élaborés par le BIT.

Respect de l'égalité de genre, l'amélioration des conditions de travail dans le secteur informel et lutte contre les discriminations

L'égalité de genre et l'accès égal à la formation et aux opportunités d'emplois feront l'objet d'attention particulière dans la Stratégie. La SNIEJ œuvrera de façon spécifique à éliminer la discrimination sous toutes ses formes. Toute discrimination basée sur le sexe, l'ethnie, la classe sociale, la religion, l'âge, le handicap physique, l'opinion politique sera bannie. La SNIEJ mettra également un accent particulier sur l'amélioration de la productivité, du rendement et des conditions de travail dans le secteur informel.

Des mécanismes seront mis en place pour assurer que les jeunes garçons et les jeunes filles bénéficient à proportion égale des interventions de la Stratégie.

Gestion participative

La qualité des emplois offerts est un défi à relever pour minimiser les risques d'échec de la Stratégie et sa pérennisation. Pour ce faire, la gestion participative de la SNIEJ basée sur l'inclusion et la responsabilisation des acteurs territoriaux ainsi que la participation des jeunes qui en sont les bénéficiaires est fortement recommandée.

Redevabilité

La SNIEJ mettra un accent tout particulier sur la redevabilité. Dans cette optique, un compte rendu des réalisations sera fait à tous les partenaires et aux groupes bénéficiaires.

Engagement et responsabilité

L'adhésion et l'engagement des jeunes bénéficiaires sont des conditions sine qua none de réussite de la SNIEJ et de durabilité de ses impacts sur le terrain sur lesquelles l'Agence Emploi Jeunes ne doit pas transiger. Pour ce faire, le jeune ivoirien doit impérativement prôner les vertus de responsabilité, de civisme, de citoyenneté et de respect du bien public et de celui d'autrui.

2.3. Les objectifs de la Stratégie

Objectif de développement

L'objectif de développement de la SNIEJ 2016-2020 est de contribuer à créer massivement de l'emploi afin de réduire substantiellement le chômage, le sous-emploi et la précarité des jeunes ivoiriens. Il s'agit, à travers la Stratégie, de consolider les acquis des expériences antérieures et saisir les nouvelles opportunités offertes par le dynamisme de l'économie et aussi par l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Objectifs spécifiques

Pour atteindre l'objectif de développement, des objectifs spécifiques ont été identifiés. Ces objectifs sont accompagnés de cibles qui ont été obtenues à partir d'estimations basées sur le scénario de croissance de la Côte d'Ivoire émergente à l'horizon 2020.

L'atteinte de ces objectifs devrait permettre de créer au moins 1 800 000 emplois sur la période 2017-2020, en vue de faire passer le taux de chômage des jeunes de 3,56% en 2016 à 2,05% en 2020 et le taux de sous-emploi lié au temps de travail de 16,60% à 12,70%.

Ces objectifs spécifiques sont les suivants:

- Objectif Spécifique 1 : Accroître la richesse en emploi de la croissance ;
- Objectif Spécifique 2 : Mettre en œuvre une politique innovante en matière d'entrepreneuriat jeune ;
- Objectif Spécifique 3 : Développer les compétences et renforcer le système d'information sur le marché du travail en vue de faciliter l'insertion des jeunes diplômés ;

- Objectif spécifique 4 : Promouvoir l'emploi des catégories de jeunes discriminés sur le marché du travail (jeunes filles et jeunes vivant avec un handicap) ;
- Objectif Spécifique 5 : promouvoir l'emploi et renforcer les capacités des actifs du secteur informel.

III. Les orientations stratégiques

L'analyse diagnostique a mis en relief les principales contraintes à l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Les réponses de la SNIEJ aux problèmes posés par ces contraintes sont structurées autour de six (6) axes stratégiques :

Axe stratégique 1 : Accroissement du contenu en emploi des investissements et prise en compte de la dimension emploi-jeune dans les politiques sectorielles

A travers cet axe, l'Etat entend promouvoir toutes les stratégies orientées vers une augmentation du taux de croissance de l'emploi et une création maximale d'emplois pour les jeunes. Il comprend deux composantes : i) accroissement du contenu en emploi jeune des investissements, ii) prise en compte de la dimension emploi jeune dans les politiques sectorielles. La composante 1 vient en complément des initiatives déjà en cours mises en œuvre dans le cadre du PEJEDEC, du Projet THIMO et des programmes appuyés par le C2D. Il s'agit de poursuivre ces actions et de les renforcer par la collecte d'informations indispensables à l'orientation et à la formation des jeunes pour les rendre plus aptes à occuper les emplois ouverts par les investissements structurants et leur permettre de s'insérer durablement. Mais aussi sensibiliser les décideurs de la politique économique à prendre des mesures spécifiques susceptibles de maximiser le contenu en emploi de la croissance.

Composante 1 : Accroissement du contenu en emploi des investissements

Au cours de la période 2016-2020, les objectifs de développement économiques seront soutenus par un programme d'investissement massif et les grands chantiers se poursuivront dans le cadre de projets structurants. Ces investissements concerneront par exemple : l'aménagement et la mise en valeur d'infrastructures agricoles, la construction de marchés, de centres de formation et d'écoles, d'abattoirs, d'infrastructures routières, de centrales thermiques et la réhabilitation d'hôtels .¹⁶

Il est nécessaire de veiller à ce que les investissements dans les infrastructures économiques et sociales ainsi que dans les autres secteurs d'activités contribuent à résorber significativement le chômage et le sous-emploi des jeunes dans les localités d'accueil. Les activités à réaliser dans cette composante sont les suivantes : (i) promouvoir les investissements dans les secteurs à fort potentiel de création d'emploi, (ii) créer une base de données des grands projets structurants du PND retenus dans la SNIEJ, (iii) sensibiliser les chefs d'entreprises aux techniques HIMO, (iv) analyser les investissements pour la détermination des types d'activités et des métiers demandés, (v) former et renforcer les capacités techniques et de gestion des opérateurs en matière d'HIMO, (vi) instituer des quotas minima de participation de jeunes dans la réalisation des travaux, (vii) planifier le processus de recrutement ou de création d'entreprises ou d'AGR liées aux chantiers, (viii) collaborer avec les différents services techniques maîtres d'ouvrage, (ix) sensibilisation du secteur privé pour une implication plus importante dans les programmes d'insertion par le mise en jeu de leur responsabilité sociétale.

¹⁶ Voir annexe 5.

Composante 2 : Prise en compte de la dimension emploi-jeune dans les politiques sectorielles

La question de l'emploi des jeunes est transversale et concerne aussi bien les acteurs économiques du secteur privé que ceux du secteur public. Au cours de la période 2012-2015, certains ministères ont mis en œuvre des projets en direction des jeunes. De plus, pour la période 2016-2020, des objectifs spécifiques d'insertion des jeunes ont été indiqués dans les politiques stratégiques de certains ministères (Voir annexe). Cette démarche positive doit s'étendre à tous les ministères. Mais en plus, toutes ces actions en faveur des jeunes doivent être évaluées annuellement pour en donner une meilleure visibilité.

L'objectif visé par cette composante est de faire en sorte que tous les ministères sectoriels et les partenaires privés intègrent de manière explicite dans leurs politiques des stratégies relatives à la promotion de l'emploi des jeunes. Elle comprend quatre (4) activités : (i) faire un plaidoyer pour la prise en compte de la dimension emploi jeune dans les politiques sectorielles, (ii) identifier des activités favorables à l'emploi jeune, (iii) définir des indicateurs emploi jeunes et faire une évaluation annuelle des politiques sectorielles, (iv) créer des cellules emploi jeunes dans les différents ministères techniques.

Axe stratégique 2 : Facilitation de l'entrepreneuriat jeune.

L'insuffisance de l'offre d'emplois salariés fait de la promotion de l'emploi indépendant l'un des leviers les plus importants en matière de création d'emploi pour les jeunes en Côte d'Ivoire. Il s'agit de lever les nombreuses contraintes à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes entrepreneurs : problème d'information, difficultés liées aux critères de soumission aux marchés, problème de financement, etc.

Cet axe stratégique envisage de lever les contraintes à la création et au développement de l'entreprise du jeune. Il comprend trois (3) composantes (i) allègement des obstacles à la création et au démarrage des activités des primo-entrepreneurs, (ii) appui à la recherche de marchés et à la gestion, (iii) financement des projets.

Composante 1 : Allègement des obstacles à la création et au démarrage des activités des primo-entrepreneurs

Pour la mise en œuvre de cette composante il faudra : (i) créer des incubateurs d'entreprises dans les localités, (ii) informer des primo-entrepreneurs sur les avantages fiscaux (exonérations fiscales, etc.), (iii) simplifier les procédures de déclaration fiscales et sociales (iv) prendre en charge ou exonération de cotisations sociales sur une certaine période, (v) élaborer et faire adopter un statut du jeune entrepreneur.

Composante 2 : Recherche de marchés et appui à la gestion

Information des primo-entrepreneurs sur les opportunités d'affaires, facilitation de l'accès aux marchés publics, appui à la recherche de marchés extérieurs, sensibilisation des grandes entreprises privées à accroître la participation des entreprises jeunes dans leurs chaînes d'approvisionnement, Formation des jeunes aux procédures et normes de qualité des grandes entreprises, appui-conseils à la gestion des entreprises, création d'un réseau de jeunes entrepreneurs y compris la fonction de coaching du jeune sur une certaine période après sa sortie de l'école ; Appui à la recherche de marchés

Composante 3 : Financement de Projets d'AGR et de micro-entreprises

A travers cette composante, l'axe stratégique 2 envisage d'accroître les sources de financement des projets des jeunes. Elle aura pour activités : le renforcement des fonds existants, la recherche de mécanismes de financement innovants et adaptés aux primo-entrepreneurs, la formation à l'élaboration des documents de recherche de financement, appui-conseils pour la recherche de financement, le financement des projets des jeunes. Les projets prioritaires à financer concerneront les secteurs à fort potentiel de croissance et d'emploi, et la valorisation des produits locaux par le développement des chaînes de valeurs.

A cet effet, l'Agence Emploi-Jeune a déjà identifié un ensemble de projets innovants qui pourraient être appuyés. Ces projets se rapportent à divers secteurs (Agro-business, commerce, services, TIC, Artisanat, etc.). Parallèlement, des projets d'insertion seront mis en œuvre par différents ministères. Ces actions directes promotion de l'emploi indépendant généreront au moins 805 154 emplois.¹⁷

Axe stratégique 3 : Information et employabilité

Par cet axe stratégique, la SNIEJ contribue à assurer plus de transparence dans la mise en œuvre des activités. Il s'agira de renforcer les dispositifs existants mis en œuvre par l'Agence Emploi Jeunes en vue de produire toutes les informations nécessaires à la formation, au conseil, à l'orientation professionnelle et au suivi du jeune et de soutenir son intégration dans l'entreprise.

Il s'agira en outre, d'apporter des appuis spécifiques aux jeunes à faible qualification éloignés du marché du travail ainsi qu'à ceux qui opèrent dans le secteur informel. Quatre (4) composantes ont été retenues à cet effet : (i) production d'informations sur les emplois et les besoins de compétences, (ii) amélioration de l'employabilité des jeunes diplômés, (iii) renforcement des capacités productives des jeunes à faible qualification, (iv) appui à l'embauche des jeunes dans les entreprises.

Composante 1 : Production d'informations sur les emplois et les besoins de compétences des entreprises

Les activités de cette composante s'articulent autour de : la constitution d'une base de données sur les bénéficiaires, la réalisation de cartographies des emplois dans les bassins économiques, la collecte et la diffusion d'informations sur les opportunités d'emploi, la valorisation des métiers agricoles, la réalisation de répertoires de compétences et de métiers, l'organisation de salons et de foires de l'emploi, la réalisation d'enquêtes emploi et besoins de compétences, l'optimisation des outils de communication.

Composante 2 : Amélioration de l'employabilité des jeunes diplômés

La croissance de l'économie qui se poursuivra jusqu'en 2020 devrait permettre de générer de nombreux emplois dans le secteur moderne structuré public et privé. Les prévisions du PND indiquent que les embauches de l'Etat dans la police et le secteur de l'éducation et de la Formation Professionnelle permettront par exemple d'insérer 38 684 personnes.¹⁸ Dans le secteur privé ce sont des centaines de milliers d'emplois qui seront également créés.

¹⁷ Voir annexe 4.

¹⁸ Voir annexe 4.

L'objectif de cette composante est d'outiller les jeunes en vue de leur donner les moyens d'occuper ces postes. Les activités de cette composante permettront de contribuer au rapprochement du profil des jeunes diplômés aux exigences des employeurs.

Ces activités viennent en complément des actions déjà prévues par les ministères en charge de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Les actions de ces ministères devraient assurer une meilleure transition école-marché du travail. Des cadres de collaboration avec le secteur privé ont été créés à cet effet. Par exemple, avec l'appui du secteur privé, treize (13) branches professionnelles ont été identifiées et des comités nationaux de branches créés. Ces comités joueront un rôle important dans la définition et la certification des contenus de formation. Cette initiative doit servir d'action expérimentale en vue de son extension à l'échelle nationale.

Les activités de cette composante visent à : (a) la sensibilisation des acteurs du système d'éducation-formation à la promotion de formations dans le domaine agricole, (b) l'organisation des formations pour les jeunes diplômés (Formations de reconversion ou complémentaires qualifiantes, formation sur les techniques de recherche d'emploi), (c) des mises en stage de qualification professionnelle, d'immersion, (d) la constitution de bases de données sur les écoles et centre de formations, (e) la constitution de bases de données sur les entreprises, (f) la mise en relation des entreprises et des écoles et centres de formation pour la définition de cadres de collaboration, (g) la création d'agences campus dédiés aux futurs diplômés et sortants de l'enseignement supérieur.

Composante 3 : Renforcement des capacités productives des jeunes à faible qualification.

Cette composante a pour but d'améliorer les compétences des jeunes déscolarisés éloignés du marché du travail et de renforcer les capacités productives des jeunes opérant dans le secteur informel (urbain et rural). Elle mobilisera la formation par apprentissage et se fera en synergie avec les actions entreprises par les structures en charge de la promotion de l'artisanat. Pour les cinq (5) prochaines années, il est prévu en effet, une professionnalisation du secteur de l'artisanat à travers par exemple le renforcement et l'amélioration de la qualification des artisans, la valorisation de la profession d'artisan. Les activités à développer dans cette composante sont: la constitution d'une base de données des jeunes sans qualification notamment ceux qui opèrent dans le secteur informel, l'identification des centres d'apprentissages, la sélection et la formation des jeunes, des appuis technique et financier pour l'acquisition de matériels et le développement de leurs activités (gestion comptable et managériale, accès aux innovations techniques, etc.), la sensibilisation à la protection sociale, le suivi des activités des jeunes.

Composante 4 : Appui à l'embauche des jeunes dans les entreprises

Cette composante vient appuyer les précédentes. Il s'agit, après avoir adapté leurs profils aux exigences des employeurs, d'assurer l'insertion du plus grand nombre de jeunes dans les entreprises du secteur public et privé. A cet effet, les activités suivantes seront mises en œuvre : (a) formation aux techniques de recherche d'emplois (b) sensibilisation des entreprises, (c) collecte des offres d'emplois, (d) prise en charge des indemnités de stage et des charges sociales, (e) allègements fiscaux et de cotisations sociales sur les salaires des jeunes durant les six (6) premiers mois d'embauche, (f) formation à l'intégration dans les entreprises, (g) suivi de l'intégration en entreprise, (h) conseil et orientation pour l'élaboration d'un projet professionnel.

Composante 5 : Civisme et actions citoyennes

Cette composante vise à développer l'esprit civique et citoyen des jeunes. Elle est indispensable à la participation du jeune dans les dispositifs d'insertion. Elle permettra d'amener les jeunes à être des participants actifs de leur intégration sur le marché du travail, leur inculquer les valeurs de solidarité, de savoir-vivre et de respect du bien commun. Elle pourra bénéficier de l'expérience de la SCAED en la matière.

Il s'agit de permettre aux jeunes de s'engager volontairement au service de l'intérêt général et de bénéficier de formation au civisme et à la citoyenneté afin de leur inculquer des attitudes positives nécessaires à leur épanouissement dans la société. Les activités identifiées dans cette composante sont : la sélection des volontaires, l'agrément des organismes d'accueil des jeunes (associations, syndicats, établissements publics, collectivités territoriales, coopératives et établissements privés d'intérêt collectif), organisation de formations civiques et citoyennes, financement des formations, suivi des activités des volontaires dans les organismes d'accueil, délivrance d'attestations aux jeunes volontaires,

Axe stratégique 4 : Promotion de l'emploi des catégories sociales défavorisées

Cet axe stratégique est proposé pour identifier des actions spécifiques à adresser aux jeunes filles et aux jeunes en situation de handicap. Ces catégories de jeunes ont des problèmes si spécifiques que leurs résolutions appellent des stratégies qui leur sont uniquement dédiées. Cet axe comporte deux composantes : promotion de l'emploi des jeunes femmes, promotion de l'emploi des jeunes en situation de handicap.

Composante 1 : Promotion de l'emploi des jeunes filles

Les activités retenues dans cette composante sont : formation complémentaires et qualifiantes des jeunes filles, appui à l'insertion des jeunes filles dans l'emploi salarié, financement et développement d'activités génératrices de revenus et de micro-entreprises, fixation de quotas minima de participation des jeunes filles dans les projets emploi jeune, création de points de services emploi jeunes à l'échelle communale et recherche de structures relais.

Composante 2 : Promotion de l'emploi des jeunes en situation de handicap

Cette composante sera réalisée à travers les activités ci-après : réalisation d'un système d'information sur l'emploi des personnes en situation de handicap, plaidoyer pour l'application des dispositions réglementaires favorables à l'emploi des personnes en situation de handicap, la création d'un Fonds d'insertion des personnes handicapées, le financement et l'appui à l'installation de projets adaptés aux handicaps spécifiques des jeunes.

Axe stratégique 5 : Gouvernance et Territorialisation des actions en faveur de l'emploi des jeunes

Le développement d'initiatives à l'échelle locale devient aujourd'hui une nécessité absolue à prendre en compte dans la SNIEJ. Cette démarche cadre d'ailleurs avec le processus de décentralisation qui est en cours en Côte d'Ivoire. Il est envisagé pour les prochaines années, la création de pôles économiques dans les régions ainsi que des technopoles par région au niveau de la formation professionnelle.

L'axe stratégique 5 répond à cette préoccupation. Il s'agit de faire en sorte que par leur efficacité et par leur proximité avec les demandeurs d'emploi, le Service Public de l'Emploi (SPE) ainsi que les autres structures intervenant dans la mise en œuvre de la SNIEJ et leurs relais deviennent pour les jeunes la voie privilégiée de recherche et d'accès à l'emploi. Il sera mis en œuvre à travers deux (2) composantes : Renforcement de la Gouvernance et développement d'actions à l'échelle locale.

Composante 1 : Renforcement de la Gouvernance

Les activités sont les suivantes : installation de bureaux de conseil et d'orientation dans l'emploi dans les universités et grandes écoles (Agences-Campus), création de services dédiés aux entreprises, formation des agents à la conception, au pilotage et au suivi-évaluation des projets, mise en place d'un système d'évaluation des actions en faveur de l'emploi des jeunes.

Composante 2 : Développement d'actions à l'échelle locale

Poursuite du déploiement de l'Agence Emploi Jeunes dans tous les chefs-lieux de région du pays, identification des opportunités d'emploi dans les localités, collecte et diffusion d'informations sur les offres d'emplois dans les localités, promotion de la garantie emploi jeunes et suivi des activités dans les localités, mise en place de pôles entrepreneuriat, recherche de complémentarité d'actions avec les structures locales.

Axe stratégique 6 : Mesures d'accompagnement à l'emploi

Le bénéfice des actions prévues dans les axes stratégiques cités plus haut se fera à travers des mesures générales d'accompagnement

Les mesures générales d'accompagnement à l'insertion des jeunes

Cette composante se rapporte à des appuis dont bénéficiera tout jeune. Les mesures générales d'accompagnement visent à faciliter leur intégration sur le marché du travail, mais ne donnent pas droit à des Allocations Spécifiques d'Insertion (ASI). Il s'agit :

du bénéfice d'exonérations ou de réductions de charges sociales pour faciliter l'embauche du jeune dans l'emploi salarié et le lancement des activités du jeune auto-entrepreneur ;

- du bénéfice d'exonération ou d'allègement de charges fiscales pour le jeune auto-entrepreneur ;
- du bénéfice des informations sur les offres d'emploi et les bassins d'emploi ;
- des appuis à la recherche de marchés ;
- du conseil et de l'orientation pour l'élaboration d'un projet professionnel ;
- de la formation aux techniques de recherche d'emplois ;
- des stages de qualification professionnelle et des stages-écoles prévus par les dispositions du code du travail.

IV. Cadre de mise en œuvre

La mise en œuvre de la SNIEJ implique d'asseoir un dispositif organisé qui soit en mesure d'assurer un pilotage efficace d'une Stratégie Nationale qui ambitionne à la fois un large front d'actions et l'implication de multiples acteurs dans des efforts soutenus en faveur de l'emploi des jeunes.

Ainsi :

- le Comité jeunesse assurera le pilotage et le suivi de la mise en œuvre de la SNIEJ, et
- l'Agence Emploi Jeune, guichet unique de l'emploi des jeunes, conformément à ses missions, assurera la coordination de la mise en œuvre de la SNIEJ qui implique l'ensemble des projets initiés par les acteurs du secteur (ministères, secteur privé, partenaires techniques et financiers, société civile, ONG, CNJCI, etc.) et qui contribuent aux débats sur les questions d'emploi jeunes, ainsi qu'aux analyses, appréciations et solutions avancées.

4.1. Pilotage et suivi de la mise en œuvre de la SNIEJ

En s'engageant dans la formulation de la SNIEJ, les autorités ivoiriennes n'entendent pas simplement donner plus d'ampleur à leurs interventions actuelles en matière d'emploi. Elles s'engagent à organiser systématiquement l'action du Gouvernement en faveur de l'emploi des jeunes et à lui conférer une efficacité accrue sur tous les plans. L'objectif ainsi recherché est à la fois, de donner plus de force et de réalité aux efforts déjà déployés, tout en explorant toutes les voies possibles d'un élargissement de l'emploi, pour être à la hauteur des besoins et des attentes du pays.

L'option en faveur d'une stratégie nationale, cadre de référence des interventions de l'Etat et de ses partenaires, appelle implicitement à des efforts solidaires des autorités publiques et du secteur privé. Elle implique en réalité un véritable partenariat entre l'Etat et les organisations qui représentent les acteurs de l'emploi. C'est donc de tous ces intervenants, publics et privés, que dépend la réussite ou l'échec d'une politique de l'emploi et ce sont tous ces acteurs qu'il faut amener vers l'action, de façon consciente, convergente et complémentaire.

A cet égard, le pilotage de la SNIEJ se fera à travers le Comité Jeunesse, organe de Coordination et de suivi de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ).

Le Comité Jeunesse

Le Comité Jeunesse est chargé d'orienter et de suivre la mise en œuvre des actions définies par la SNIEJ au niveau national. A ce titre, il sert de cadre de concertation sur la mise en œuvre de la SNIEJ, veille à l'implication effective de tous les acteurs concernés dans la mise en œuvre de la SNIEJ, donne les orientations pour la mise en œuvre de la SNIEJ et apprécie le degré d'atteinte des résultats de la SNIEJ.

Le Coordonnateur de la SNIEJ

La coordination de la SNIEJ est assurée par l'Administrateur de l'Agence Emploi Jeunes. Il est assisté dans sa tâche par le Directeur en charge des Etudes, des Statistiques et du Suivi-Evaluation (DESSE) de l'AEJ.

Le Coordonnateur de la SNIEJ est chargé d'assurer la coordination de l'exécution des différentes composantes de la SNIEJ. Plus spécifiquement, il suit les activités des structures opérationnelles, prépare tous les documents techniques et les rapports pour les différents organes de la SNIEJ et remonte auprès du Comité Jeunesse les informations sur la mise en œuvre de la SNIEJ.

4.2. Gestion opérationnelle

Il y a des responsabilités opérationnelles qui sont au contact du terrain et qui concernent tous les organismes publics et privés chargés de concourir directement par leurs interventions et leurs programmes à la création de l'emploi. Pour la gestion opérationnelle de la SNIEJ.

En amont, un cadre de concertation avec le système de financement notamment les banques, les Instituts de Microfinances (IMF), les assurances, les sociétés de crédits bail. A l'entame de la SNIEJ, le Coordonnateur pourra réunir l'ensemble des acteurs pour partager les objectifs de la SNIEJ, susciter leur adhésion et signer avec eux un contrat de participation et d'engagement citoyen.

Un cadre de partenariat doit être établi avec la coordination des Centres de Gestion Agréés (CGA). En effet, toutes les entreprises bénéficiaires de la SNIEJ seront appuyées par les CGA en termes de tenue de leur comptabilité, en termes fiscal, en termes du respect de leur engagement vis-à-vis de l'institution de remboursement, en termes de formation et d'information.

Un cadre de collaboration doit être défini avec les territoires pour la création des centres d'affaires dans les différentes collectivités. En effet, dans un territoire donné les entreprises des bénéficiaires de la SNIEJ seront logées dans les centres d'affaires. Cela offre plusieurs avantages. D'abord, elles vont mutualiser certains postes de dépenses en l'occurrence le poste de secrétaire, le téléphone, la connexion internet, la boîte postale, les charges liées à l'électricité et à l'eau, le site web, les espaces bureau. Cela non seulement réduira considérablement les charges d'exploitation des jeunes entreprises, mais aussi facilitera pour beaucoup la production de certains documents administratifs et fiscaux demandés pour postuler aux marchés publics. Aussi, il facilitera énormément la collaboration et l'appui des CGA aux entreprises et l'intervention de tout autre acteur intéressé.

Une convention doit être signée avec le patronat et la CCI-CI pour le mentorat et le coaching par les seniors.

4.3. Gestion des fonds

La gestion des fonds sera décentralisée. Cette option a été perçue comme étant la plus adéquate au fonctionnement d'une stratégie nationale qui implique plusieurs structures nationales et des PTF avec des modalités et des pratiques de gestion différentes.

La gestion décentralisée des ressources constitue en effet le meilleur moyen d'assurer une exécution efficace et efficiente de la Stratégie, de réduire les coûts de transaction pour les partenaires nationaux et les éventuels donateurs.

4.4. Garantie Jeunes

La «**Garantie Emploi-Jeune**» est une composante de la «**Garantie Jeunesse**» pour le sous-secteur Emploi des Jeunes. En effet la «**Garantie Jeunesse**» est l'engagement que prend l'Etat vis-à-vis des jeunes dans divers domaines dont l'Autonomisation des Jeunes, la Protection des Jeunes, l'Emploi Jeunes et le Service Civique National.

En ce qui concerne le sous-secteur Emploi des Jeunes, pour bénéficier des actions de la SNIEJ, le jeune doit signer avec l'Etat de Côte d'Ivoire un acte d'engagement dénommé «Garantie Emploi-Jeune».

La «**Garantie Emploi-Jeune**» est un engagement mutuel entre l'Etat de Côte d'Ivoire et les jeunes sur certains objectifs essentiels en matière de promotion de l'emploi. Dans le cadre de la «**Garantie Emploi-Jeune**», l'Etat de Côte d'Ivoire s'engage à accorder aux jeunes, les appuis contenus dans la SNIEJ pour faciliter leur insertion dans l'emploi (salarié ou non salarié). En contrepartie, les jeunes prendront l'engagement de faire preuve d'esprit civique et de participer à des actions citoyennes. Ils s'engageront également à scrupuleusement respecter toutes les clauses des dispositifs mis en œuvre pour leur accompagnement.

V. Budget et sources de Financement de la SNIEJ

Le budget estimatif pour la mise en œuvre de la SNIEJ se chiffre à 260 milliards 731 millions 670 mille francs CFA (260,732 milliards FCFA). Les sources de financement du budget de la SNIEJ doivent être clairement identifiées et dédiées à cet effet. Cela est le gage du succès de la Stratégie.

S'agissant du financement endogène de la SNIEJ, quelques sources de financement sont expressément prévues dans le PND 2016-2020 au nombre desquelles nous pouvons citer :

- au titre de l'Axe 2 du PND relatif à « l'accélération du développement du capital humain et le bien-être social » ;
- au titre de l'Axe 3 du PND sur « l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrie » au niveau de l'appui à l'entrepreneuriat des jeunes ;
- au titre des investissements prévus dans les projets structurants dans le secteur de l'emploi et la protection sociale.

Cet exercice pourrait continuer avec les ministères en charge des grands projets structurants retenus dans la SNIEJ pour approximativement évaluer les montants qui seront dédiés au financement de la SNIEJ. Cet exercice avec les structures nationales doit aboutir à l'élaboration d'un Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) de la stratégie.

Au titre des financements extérieurs de la SNIEJ, des exercices de coordination doivent être également faits avec les partenaires techniques et financiers qui appuient des projets d'emploi, de formation professionnelle et de protection sociale en Côte d'Ivoire, pour élaborer un Cadre des Ressources à Moyen Terme (CRMT). Il s'agit d'un cadre budgétaire qui va recenser tous les financements de ces partenaires dans les projets évoqués dans la Stratégie (C2D, PJEDEC, PRISE, Programme Emploi du BIT, etc.).

La SNIEJ est un cadre fédérateur des interventions aussi bien du Gouvernement que de ses partenaires dans l'insertion professionnelle et l'emploi. En conséquence, la contribution des partenaires techniques et financiers mériterait d'être évaluée et consolidée avec la participation financière de l'Etat de Côte d'Ivoire.

En plus des actions précitées, le Gouvernement devra organiser une table ronde avec les bailleurs de fonds sur la SNIEJ pour mobiliser des financements plus conséquents à la réalisation de la SNIEJ.

VI. Suivi-évaluation de la SNIEJ

Les mécanismes retenus pour le suivi-évaluation de la SNEI incluent :

- le Comité Jeunesse ;
- les revues du Coordonnateur de la SNIEJ ;
- les visites de terrain.

Au besoin, des études ad hoc afin de rectifier le tir, seront réalisées si nécessaire.

Une évaluation finale pour évaluer les résultats atteints en fin de cycle, mesurer les performances de la SNIEJ et tirer les leçons pour les prochaines actions sera réalisée. Cette évaluation finale sera réalisée en 2021 pour mesurer le degré d'atteinte des résultats prévus, tirer les enseignements, mesurer l'impact de la SNIEJ et la durabilité de ses résultats. Cette évaluation devra également fournir des recommandations pour la pérennisation des acquis qui constitueront des orientations pertinentes pour les interventions futures.

Ainsi, les rapports trimestriels d'avancement permettront d'apprécier le niveau d'exécution technique et financière du plan de travail annuel issu de la SNIEJ.

Les rapports semestriels et annuels de performance, quant à eux, permettront d'examiner les performances et les contre-performances enregistrées dans la mise en œuvre de la SNIEJ en rapport avec le plan d'actions, pour mettre en exergue les contraintes et difficultés rencontrées ainsi que les leçons apprises.

Les différents rapports seront mis à la disposition de tous les acteurs afin de permettre à l'Etat, à la société civile, aux partenaires et aux jeunes par les organes appropriés afin de leur permettre de suivre le progrès et l'impact de la SNIEJ.

La responsabilité de l'atteinte des résultats de la SNIEJ incombera au:

- Comité Jeunesse ;
- Coordonnateur de la SNIEJ ;
- différents cadres de collaboration ou de concertation qui traite la question participation, de transparence, de veille pour l'atteinte des résultats, de suivi/évaluation et de contrôle citoyen.

ANNEXES

ANNEXE 1 : PLAN D' ACTIONS DE LA SNI EJ

Résultats escomptés	Intitulés	Priorités	Indicateurs	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
Impact	Les taux de chômage et de sous-emploi des jeunes sont substantiellement réduits					
Effet 1	Le contenu en emploi des investissements est accru et la dimension emploi-jeunes est prise en compte dans les politiques sectorielles					
Extrait 1.1	Le contenu en emploi des investissements est accru					
Activité 1.1.1	Identifier les secteurs à fort potentiel d'emploi	B	Nombre de secteurs identifiés	Rapports d'étude	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 1.1.2	Faire un plaidoyer pour l'orientation des investissements vers les secteurs à fort potentiel de création d'emplois.	B	-Nombre de réunions, de rencontres -Nombre de cadres réglementaires sectoriels intégrant les secteurs identifiés	-Compte rendu de rencontres -cadres réglementaires sectoriels	Agence Emploi Jeunes / Ministères sectoriels	Ressources disponibles et participation des partenaires
Activité 1.1.3	Créer une base de données des grands projets structurants	A	Base de données créée	Base de données et répertoire des projets disponible	Agence Emploi Jeunes/Ministères techniques	Ressources disponibles
Activité 1.1.4	Sensibiliser les chefs d'entreprises aux techniques HIMO	A	Nombre de chefs d'entreprises sensibilisés	Compte rendu de réunions	Agence Emploi Jeunes/collectivités territoriales	Ressources disponibles et participation des entreprises
Activité 1.1.5	Analyser les activités et métiers liés aux investissements	A	Nombre de métiers identifiés	Rapport de mission	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles et participation des entreprises et du Ministère en charge des infrastructures
Activité 1.1.6	Elaborer et adopter un texte instituant des quotas minima de recrutement pour les jeunes	A	-Texte instituant des quotas minima de jeunes pour les projets	-Texte disponible	Agence Emploi Jeunes/Ministère des Infrastructures Economiques	Adhésion des entreprises et du Ministère en charge des infrastructures
Activité 1.1.6	Suivre l'application des quotas minima de recrutement	A	% de jeunes dans l'effectif des travailleurs des entreprises	-Bilan des entreprises -Rapport de mission	AEJ/Ministère des Infrastructures Economiques	Ressources disponibles et participation du Ministère en charge des infrastructures
Activité 1.1.7	Planifier les processus de recrutement ou de création des groupements de jeunes pour des travaux HIMO	B	-Nombre de jeunes recrutés pour les chantiers - nombre de groupements de jeunes exécutant des travaux relatifs aux chantiers	Rapport de recrutement	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles et participation des entreprises
Activité 1.1.8	Collaborer avec les services des maîtres d'ouvrages	B	-Nombre de réunions avec les services des maîtres d'ouvrages	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles et participation des maîtres d'ouvrages

Résultats escomptés	Intitulés	Priorités	Indicateurs	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
Extrait 1.2	La dimension emploi-jeunes est prise en compte dans les politiques sectorielles					
Activité 1.2.1	Faire un plaidoyer pour la prise en compte de la dimension emploi-jeune	B	- Nombre de réunions avec les ministères - Nombre de ministères rencontrés	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 1.2.2	Identifier les activités favorables aux jeunes	B	Nombre de Plans d'actions indiquant des activités favorables aux jeunes	Plan d'actions des ministères	Agence Emploi Jeunes / Ministères techniques	Ressources disponibles et participation des ministères techniques
Activité 1.2.3	Organiser des ateliers pour définir les critères emploi-jeunes	B	- Nombre d'ateliers organisés - Nombre de critères d'évaluation identifiés	Rapports d'ateliers	Agence Emploi Jeunes / ministères techniques	Ressources disponibles et participation des ministères techniques
Activité 1.2.4	Evaluer annuellement les politiques sectorielles	B	- Séminaire d'évaluation réalisé - Nombre d'emplois jeunes générés par les activités des ministères	Rapport de séminaires	Agence Emploi Jeunes / ministères techniques	Ressources disponibles et participation des ministères techniques
Activité 1.2.5	Créer des cellules emploi-jeunes dans les ministères techniques	A	Nombre de cellules emploi-jeunes créées	Cérémonies d'installation des cellules	Agence Emploi Jeunes / ministères techniques	Ressources disponibles et participation des ministères techniques
Effet 2	Les mesures spécifiques de facilitation de l'emploi indépendant des jeunes sont prises					
Extrait 2.1	Les obstacles à la création et au démarrage des activités des jeunes sont levés					
Activité 2.1.1	Créer des incubateurs dans les localités	A	Nombre d'incubateurs créés	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes / collectivités territoriales/ INIE	Ressources disponibles et participation des collectivités territoriales
Activité 2.1.2	Informier les primo-entrepreneurs sur les avantages fiscaux accordés aux jeunes	A	Nombre de jeunes entrepreneurs informés sur les mesures fiscales	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes / CGA	Ressources disponibles
Activité 2.1.3	Simplifier les procédures de déclaration fiscales	A	- Nombre de formalités réduites - Délai de déclaration réduit	Acte réglementaire	Agence Emploi Jeunes / DGI	Adhésion et collaboration de la DGI
Activité 2.1.4	Alléger ou exonérer les jeunes primo-demandeurs des cotisations sociales	A	Texte sur l'allègement ou l'exonération des cotisations sociales disponible	Acte réglementaire	Agence Emploi Jeunes / DGI/CNPS	Adhésion et collaboration de la CNPS
Activité 2.1.5	Elaborer et faire adopter le statut du jeune entrepreneur	A	Statut disponible	Statut	Agence Emploi Jeunes / Cabinet du ministre en charge de l'emploi des jeunes / Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Artisanat et de la Promotion des PME	Approbation du Gouvernement

Résultats escomptés	Intitulés	Priorités	Indicateurs	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
Extrait 2.2 Les jeunes reçoivent des appuis pour la recherche de marchés						
Activité 2.2.1	Informier les jeunes sur les opportunités d'affaires	B	Nombre de jeunes informés	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 2.2.2	Prendre des mesures pour faciliter l'accès des jeunes aux marchés publics	A	Nombre et types de mesures de facilitation de l'accès au marché public	Actes réglementaires	Agence Emploi Jeunes / Direction des marchés publics	Approbation du Gouvernement, Adhésion et participation de la Direction des Marchés publics
Activité 2.2.3	Apporter des appuis à la recherche de marchés extérieurs	B	Nombre de jeunes appuyés pour la recherche de marchés extérieurs	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes / CGA/APEXCI	Ressources disponibles
Activité 2.2.4	Sensibiliser les grandes entreprises au développement de liens commerciaux avec les entreprises de jeunes	A	-Nombre de rencontres avec les entreprises -Nombre de grandes entreprises développant des liens commerciaux avec les jeunes entrepreneurs	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes /CGECI	Ressources disponibles, participation et adhésion des entreprises
Activité 2.2.5	Former les jeunes aux procédures et normes des grandes entreprises	B	Nombre de jeunes entrepreneurs formés aux normes de qualités des grandes entreprises	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes /CGECI	Ressources disponibles
Activité 2.2.6	Apporter un appui-conseil à la gestion des entreprises de jeunes	B	Nombre de jeunes appuyés	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes /CGA	Ressources disponibles
Activité 2.2.7	Créer un réseau de jeunes entrepreneurs	C	- Réseau créé - Site web créé	-Texte de création du réseau -Site web fonctionnel -cérémonie de présentation du réseau	Agence Emploi Jeunes /Associations de jeunes entrepreneurs	Ressources disponibles et adhésion des jeunes entrepreneurs
Extrait 2.3 Les projets d'AGR et de micro-entreprises de jeunes sont financés						
Activité 2.3.1	Accroître les dotations des fonds existants	A	-Nombre de fonds renforcés -Dotations des fonds	Lignes budgétaires du fonds	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 2.3.2	Rechercher des mécanismes de financement innovants	A	-Nombre de mécanismes de financement identifiés	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles participations du secteur financier
Activité 2.3.3	Apporter des appuis-conseils à la recherche de financement	B	-Nombre de jeunes appuyés pour la recherche de financement	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes /CGA	Ressources disponibles
Activité 2.3.4	Financer des projets d'AGR et de micro-entreprises de jeunes	B	Nombre de projets d'AGR et de micro-entreprises financés	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles

Résultats escomptés	Intitulés	Priorités	Indicateurs	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
Effet 3	L'employabilité des jeunes est améliorée					
Extrant 3.1	Les jeunes bénéficient d'informations sur les emplois et les besoins de compétences des entreprises					
Activité 3.1.2	Réaliser une cartographie des emplois des régions de Côte d'Ivoire	A	Cartographie réalisée et disponible	Document de présentation de la Cartographie éditée et diffusée	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 3.1.3	Collecter et diffuser les informations sur les opportunités d'emploi	B	Nombre de jeunes informés sur les opportunités d'emploi	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 3.1.4	Faire un plaidoyer pour la valorisation des métiers agricoles	B	- Nombre de métiers agricoles valorisés	Rapport de plaidoyer	Agence Emploi Jeunes/ministère en charge de l'agriculture/ANADER	Ressources disponibles
Activité 3.1.5	Réaliser des répertoires de compétences et de métiers	A	- Le répertoire des compétences et de métier est réalisé	Documents et supports disponibles	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 3.1.6	Organiser des salons et des foires de l'emploi	B	Nombre de salons/foires organisés	- Rapport d'activités - médias	Agences Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 3.1.7	Réaliser des enquêtes-emploi et de compétences	A	-Enquête emploi annuelle -Enquête sur les compétences	Rapports d'enquêtes	Agence Emploi Jeunes	
Extrant 3.2	L'employabilité des jeunes est améliorée					
Activité 3.2.1	Sensibiliser les acteurs du système de formation à la promotion des formations dans le domaine agricole et autres secteurs prioritaires	A	-Nombre de partenaires du système de formation - éducation rencontrés - Nombre d'écoles/centres de formation offrant des formations sur les métiers agricoles et autres secteurs prioritaires	-Rapports d'activités	Agence Emploi Jeunes / ministères en charge de la formation	Ressources disponibles et adhésion du secteur éducation-formation
Activité 3.2.2	Organiser des formations qualifiantes et de recherche d'emploi	B	Nombre de jeunes formés	Rapport de formation/d'activités	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 3.2.3	Mettre en stage de qualification les jeunes	B	Nombre de jeunes mis en stage	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles et participation des entreprises
Activité 3.2.4	Constituer une base de données sur les écoles et les centres de formation	A	Base de données sur les écoles et centres de formation	Base de données fonctionnelles	Agence Emploi Jeunes / ministères en charge de la formation	Ressources disponibles
Activité 3.2.5	Constituer une base de données sur les entreprises	A	Base de données sur les entreprises	Base de données fonctionnelles	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 3.2.6	Développer des services dédiés aux entreprises	A	Services dédiés aux entreprises créés et fonctionnels	Rapport de cérémonie d'inauguration	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 3.2.7	Encourager les relations écoles-entreprises	B	Nombre de partenariats école-entreprises noués	Conventions de partenariat	Agence Emploi Jeunes / ministères en charge de la formation	Participation des écoles et des entreprises

Résultats escomptés	Intitulés	Priorités	Indicateurs	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
Extrant 3.3. Les capacités productives des jeunes à faible qualification sont renforcées						
Activité 3.3.1	Constituer une base de données des jeunes sans qualification	A	Base de données des jeunes sans qualification créée	Base de données disponible et fonctionnelle	Agence Emploi Jeunes /AGEFOP/Chambre des métiers	Ressources disponibles
Activité 3.3.2	Identifier les centres d'apprentissage	A	-Nombre de centres d'apprentissage identifiés -Nombre de conventions avec les Maître-artisans signées	-Rapport de mission -Conventions	Agence Emploi Jeunes / AGEFOP/Chambre des métiers	Participation des maître-artisans
Activité 3.3.3	Sélectionner les jeunes sans qualification	B	Nombre de jeunes sans qualification sélectionnés	Rapports de sélection	Agence Emploi Jeunes/AGEFOP/Chambre des métiers	Ressources disponibles
Activité 3.3.4	Former les jeunes par apprentissage	B	Nombre de jeunes sans qualification formés	Rapports de formation	Agence Emploi Jeunes /AGEFOP/Chambre des métiers	ressources disponibles
Activité 3.3.5	Apporter des appuis techniques et financiers aux jeunes	B	Nombre de jeunes sans qualification appuyés financièrement et techniquement	Rapports d'activités	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Extrant 3.4 L'intégration des jeunes en entreprise est facilitée						
Activité 3.4.1	Prospecter les bassins d'emploi pour sensibiliser les entreprises à l'embauche des jeunes	B	-Nombre d'entreprises visitées -Nombre d'offres d'emploi collectées	Rapport d'activités Rapports de prospection	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 3.4.2	Instituer des mesures d'exonérations fiscales sur les salaires des jeunes	A	Textes réglementaires ins-tituant les exonérations de charges sur les salaires des jeunes embauchés	Copie des textes disponibles	Agence Emploi Jeunes /DGI	Accord du gouvernement et Adhésion de la DGI
Activité 3.4.3	Organiser les tests de recrutement	B	-Nombre de jeunes participants aux tests de recrutement -Nombre de jeunes retenus après les tests	Rapports de recrutement Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 3.4.4	Former les jeunes à l'intégration dans les entreprises	B	Nombre de jeunes formés à l'intégration dans l'entreprise	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 3.4.5	Placer les jeunes en entreprise	B	Nombre de jeunes placés en entreprise	Rapport d'activités Rapport de placement	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles et collaboration des entreprises
Activité 3.4.6	Suivre l'intégration des jeunes dans l'entreprise	B	Nombre de jeunes suivis trois mois après leur intégration dans l'entreprise	Rapports de mission Rapports d'activités	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles et collaboration des entreprises

Résultats escomptés	Intitulés	Priorités	Indicateurs	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
Extrant 3.5						
L'esprit civique et citoyen des jeunes est amélioré						
Activité 3.5.1	Sélectionner les volontaires	B	Nombre de volontaires sélectionnés	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes / SCAED	Ressources disponibles
Activité 3.5.2	Agréer les organismes d'accueil des jeunes volontaires	A	Nombre d'organismes agréés	Listes des organismes agréés	Agence Emploi Jeunes / SCAED	Ressources disponibles
Activité 3.5.3	Organiser des formations civiques et citoyennes	B	Nombre de jeunes formés	Rapport d'activités Rapport de formation	Agence Emploi Jeunes / SCAED	Ressources disponibles
Activité 3.5.4	Suivre les activités des volontaires	B	Nombre de jeunes réalisant des travaux	- Rapport d'activités - Rapport de mission de suivi des activités des volontaires	Agence Emploi Jeunes / SCAED	Ressources disponibles
Activité 3.5.5	Suivre l'engagement civique et citoyen des jeunes dans le cadre de la Garantie Jeunes	B	Nombre d'attestations de Service Civique (ASC) délivrées	- Rapport de suivi des activités de la Garantie Jeunes - copies des ASC	Agence Emploi Jeunes / collectivités territoriales / SCAED	Ressources disponibles
Effet 4						
L'emploi des catégories défavorisées est promu						
Extrant 4.1						
L'emploi des jeunes filles est promu						
Activité 4.1.1	Organiser des formations qualifiantes au profit des jeunes filles	B	Nombre de jeunes filles formées	Rapport d'activités Rapport de formation	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 4.1.2	Financer les AGR micro-entreprises des femmes	B	-Nombre de projets de jeunes filles financés et accompagnés -Nombre d'emplois générés	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 4.1.3	Fixer et Suivre l'application des quotas réservés aux jeunes filles dans tous les projets emploi-jeunes	A	-Nombre de projets emploi-jeunes respectant les quotas sur le genre	Rapport d'activités Rapport de mission	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Extrant 4.2						
L'emploi des jeunes en situation de handicap est promu						
Activité 4.2.1	Réaliser une enquête sur l'emploi des jeunes « en situation de handicap »	A	Enquête sur l'emploi des jeunes en situation de handicap réalisée	Rapport d'études	Agence Emploi Jeunes / Ministère de l'Emploi et de la protection Sociale	Ressources disponibles
Activité 4.2.2	Faire un plaidoyer pour l'emploi des jeunes en situation de handicap	B	-Nombre de rencontres avec les entreprises -Nombre de rencontres avec les structures étatiques	Compte rendu des rencontres Rapport de plaidoyer	Agence Emploi Jeunes /Ministère de l'Emploi et de la protection Sociale	Ressources disponibles et participation des entreprises
Activité 4.2.3	Suivre l'application de l'article 12.2 du code du travail.	A	Nombre d'entreprises respectant les dispositions de l'article 12.2 du code du travail	Rapport d'activités Bilan des entreprises	AEI/inspection du travail	Ressources disponibles, participation des entreprises et de l'inspection du travail

Résultats escomptés	Intitulés	Priorités	Indicateurs	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
Activité 4.2.4	Créer un fonds d'insertion des jeunes en situation de handicap	A	- Fonds d'insertion des personnes en situation de handicap créé - Dotation du Fonds	Textes instituant le fonds Documents comptables et financiers du Fonds	AEJ/Ministère de l'Emploi et de la protection Sociale	Ressources disponibles
Activité 4.2.5	Financer et appuyer l'installation de projets adaptés aux personnes en situation de handicap	B	Nombre de projets de jeunes en situation de handicap financés	Rapports d'activités	AEJ / Ministère en charge des personnes en situation de handicap	Ressources disponibles
Extrant 4.3	La Garantie Jeune est promue					
Activité 4.3.1	Initier la « Garantie Jeunes »	A	Projet Garantie Jeune élaboré et adopté	Communication en conseil de gouvernement	Agence Emploi Jeunes / Cabinet du ministre en charge de l'emploi des jeunes	Portage présidentiel acquis et assuré
Activité 4.3.2	Suivre la mise en oeuvre de la « Garantie Jeunes »	A	-Adhésion des jeunes au concept est acquise - Cibles concernées bénéficient des offres de services d'emploi	-« Accord de Garantie Jeunes » signé avec la faitière des organisations de jeunesse -Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes / Cabinet du ministre en charge de l'emploi des jeunes	Ressources disponibles, participation des organisations de jeunesse, des collectivités locales
Effet 5	La Gouvernance et la Territorialisation des actions en faveur de l'emploi des jeunes est assurée					
Extrant 5.1.	La Gouvernance est renforcée					
Activité 5.1.1	Installer des agences Campus dans les Universités de Côte d'Ivoire	A	Nombre d'agences installées	Pv d'ouverture	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles, environnement universitaire sécurisé
Activité 5.1.2	Créer des services dédiés aux entreprises	A	Nombre de services ouverts	Pv d'ouverture	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 5.1.3	Former les agents de l'AEJ aux méthodes de conception et de pilotage des programmes d'emploi	B	Nombre d'agents formés	Rapport de formation Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Extrant 5.2	Les activités sont réalisées à l'échelle locale					
Activité 5.2.1	Poursuivre le déploiement de l'AEJ sur le territoire	A	Nombre d'agences ouvertes	Pv d'ouverture	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 5.2.2	Promouvoir la Garantie Jeune dans les régions	A	Nombre de campagnes	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes	
Activité 5.2.3	Mettre en place les pôles entrepreneuriat	B	Nombre de pôles installés	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes / Collectivités territoriales	Ressources disponibles

ANNEXE 2 : BUDGET DE LA SNI EJ

Axe	Intitulé de l'axe	2017	2018	2019	2020	TOTAL (2017-2020)	% DU TOTAL
Axe stratégique 1	Accroissement du contenu en emploi des investissements et prise en compte de la dimension emploi-jeunes dans les politiques sectorielles	2 716 450 000	2 561 450 000	3 624 450 000	57 601 450 000	66 503 800 000	25,51
Composante 1	Accroissement du contenu en emploi des investissements	2 671 450 000	2 496 450 000	3 539 450 000	57 496 450 000	66 203 800 000	25,39
Composante 2	Prise en compte de la dimension emploi-jeunes dans les politiques sectorielles	45 000 000	65 000 000	85 000 000	105 000 000	300 000 000	0,12
Axe stratégique 2	Facilitation de l'entrepreneuriat jeunes	5 041 288 259	8 721 288 259	52 001 245 222	8 891 288 259	74 655 110 000	28,63
Composante 1	Allègement des obstacles à la création et au démarrage des activités des primo-entrepreneurs	92 500 000	172 500 000	252 500 000	332 500 000	850 000 000	0,33
Composante 2	Composante 2 : Recherche de marchés et appui à la gestion	57 500 000	57 500 000	57 500 000	57 500 000	230 000 000	0,09
Composante 3	Composante 3 : Financement de Projets d'AGR et de micro-entreprises	4 891 288 259	8 491 288 259	51 691 245 222	8 501 288 259	73 575 110 000	28,22
Axe stratégique 3	Information et employabilité	8 788 227 477	8 673 227 477	21 330 958 417	67 665 946 573	106 458 359 944	40,83
Composante 1	Production d'informations sur les emplois et les besoins de compétences des entreprises	1 665 000 000	1 490 000 000	1 590 000 000	1 490 000 000	6 235 000 000	2,39
Composante 2	Amélioration de l'employabilité des jeunes diplômés	3 566 000 000	3 451 000 000	4 451 000 000	13 451 000 000	24 919 000 000	9,56
Composante 3	Renforcement des capacités productives des jeunes à faible qualification.	1 733 000 000	1 658 000 000	2 658 000 000	36 658 000 000	42 707 000 000	16,38
Composante 4	Appui à l'embauche des jeunes dans les entreprises	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	600 000 000	0,23
Composante 5	Civisme et actions citoyennes	1 674 227 477	1 924 227 477	12 481 958 417	15 916 946 573	31 997 359 944	12,27
Axe stratégique 4	Promotion de l'emploi des catégories sociales défavorisées	2 555 000 000	2 455 000 000	2 905 000 000	2 805 000 000	10 720 000 000	4,11
Composante 1	Promotion de l'emploi des jeunes filles	1 750 000 000	1 750 000 000	1 750 000 000	1 750 000 000	7 000 000 000	2,68
Composante 2	Promotion de l'emploi des jeunes en situation de handicap	805 000 000	705 000 000	1 155 000 000	1 055 000 000	3 720 000 000	1,43
Axe stratégique 5	Gouvernance et Territorialisation des actions en faveur de l'emploi des jeunes	462 000 000	462 000 000	462 000 000	462 000 000	1 848 000 000	0,71
Composante 1	Renforcement de la Gouvernance	89 000 000	89 000 000	89 000 000	89 000 000	356 000 000	0,14
Composante 2	Développement d'actions à l'échelle locale	373 000 000	373 000 000	373 000 000	373 000 000	1 492 000 000	0,57
COORDINATION ET EVALUATION							
TOTAL		19 749 565 736	23 009 565 736	80 410 253 639	137 562 284 833	260 731 669 944	100

BUDGET DE LA SNIEJ suite

Axe	Intitulé de l'axe	TOTAL (2017-2020)	PREVU PAR LE PND	A RECHERCHER
Axe stratégique 1	Accroissement du contenu en emploi des investissements et prise en compte de la dimension emploi-jeunes dans les politiques sectorielles	66 503 800 000	65 871 000 000	632 800 000
Composante 1	Accroissement du contenu en emploi des investissements	66 203 800 000	65 871 000 000	332 800 000
Composante 2	Prise en compte de la dimension emploi-jeunes dans les politiques sectorielles	300 000 000	-	300 000 000
Axe stratégique 2	Facilitation de l'entrepreneuriat jeunes	74 655 110 000	45 820 000 000	28 835 110 000
Composante 1	Allègement des obstacles à la création et au démarrage des activités des primo-entrepreneurs	850 000 000	-	850 000 000
Composante 2	Composante 2 : Recherche de marchés et appui à la gestion	230 000 000	-	230 000 000
Composante 3	Composante 3 : Financement de Projets d'AGR et de micro-entreprises	73 575 110 000	45 820 000 000	27 755 110 000
Axe stratégique 3	Information et employabilité	106 458 359 944	72 036 000 000	34 422 359 944
Composante 1	Production d'informations sur les emplois et les besoins de compétences des entreprises	6 235 000 000	4 640 000 000	1 595 000 000
Composante 2	Amélioration de l'employabilité des jeunes diplômés	24 919 000 000	24 784 000 000	135 000 000
Composante 3	Renforcement des capacités productives des jeunes à faible qualification.	42 707 000 000	42 612 000 000	95 000 000
Composante 4	Appui à l'embauche des jeunes dans les entreprises	600 000 000	-	600 000 000
Composante 5	Civisme et actions citoyennes	31 997 359 944	-	31 997 359 944
Axe stratégique 4	Promotion de l'emploi des catégories sociales défavorisées	10 720 000 000	-	10 720 000 000
Composante 1	Promotion de l'emploi des jeunes filles	7 000 000 000	-	7 000 000 000
Composante 2	Promotion de l'emploi des jeunes en situation de handicap	3 720 000 000	-	3 720 000 000
Axe stratégique 5	Gouvernance et Territorialisation des actions en faveur de l'emploi des jeunes	1 848 000 000	36 000 000	1 812 000 000
Composante 1	Renforcement de la Gouvernance	356 000 000	36 000 000	320 000 000
Composante 2	Développement d'actions à l'échelle locale	1 492 000 000	-	1 492 000 000
COORDINATION ET EVALUATION		546 400 000		
TOTAL		260 731 669 944	183 763 000 000	76 968 669 944

ANNEXE 3 : PROJECTIONS DES TAUX DE CHOMAGE ET DE SOUS-EMPLOI

1. Evolution de la Main d'œuvre

La main d'œuvre croît à un taux constant.

$$M_t = M_0 (1 + t_M)^t$$

t_M = taux de croissance annuel de la main d'œuvre

M_0 = Main d'œuvre à l'année de base

M_t = Main d'œuvre à l'année courante

t = nombre d'années

2. Evolution de l'emploi

Les emplois évoluent en fonction du taux de croissance du PIB réel. Ils sont calculés en tenant compte de l'élasticité en emploi de la croissance. Plus la croissance est forte, plus les emplois augmentent.

$$E_t = E_0 \left(1 + \eta_{E/PIB} * \frac{t_g}{100} \right)$$

E_t = Emploi à l'année courante.

E_0 = Emploi à l'année de base.

t_g = taux de croissance de l'économie en %.

$\eta_{E/PIB}$ = Elasticité de l'emploi au PIB.

t = nombre d'années.

3. Hypothèses :

Nous considérons les différents scénarii proposés par le PND à savoir:

- Le scénario de l'éléphant au repos;
- Le scénario du triomphe de l'éléphant,
- Le scénario de l'éléphant émergent.

4. Résultats

Scénario de l'éléphant au repos

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de croissance de l'économie	6,60%	5,30%	5%	5,10%	4,80%
Taux de sous-emploi	16,6%	15,55%	13,57%	12,90%	12,28%
Taux de chômage	3,56%	5,42%	7,45%	9,38%	11,45%

Scénario du Triomphe de l'éléphant

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de croissance de l'économie	8,20%	7,10%	6,90%	6,90%	6,50%
Taux de sous-emploi	16,6%	15,56%	13,65%	13,05%	12,51%
Taux de chômage	3,56%	4,16%	4,90%	5,63%	6,63%

Scénario de l'éléphant émergent

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de croissance de l'économie	9,80%	8,90%	8,80%	8,30%	8%
Taux de sous-emploi	16,6%	15,57%	13,72%	13,18%	12,70%
Taux de chômage	3,56%	2,90%	2,31%	2,07%	2,05%

ANNEXE 4 : COMPTABILITE DES EMPLOIS

EVALUATION DES EMPLOIS GENERES PAR CERTAINS PROJETS A VENIR

Secteur	Nombre d'emplois prévus	
Agriculture		
<i>Production de Riz</i>	602 791	605 939
<i>Production Autres Vivriers et maraîchers</i>	773	
<i>Production et distribution de manioc</i>	1 000	
<i>Création d'entreprises agricoles</i>	375	
<i>Aviculture</i>	100	
Ressources Animales et Halieutiques		
<i>Pêche et commercialisation des fruits de mer</i>	3 605	9 951
<i>Agropastoral</i>	2 694	
<i>Installation des franchises de surgelés</i>	150	
<i>Autres</i>	3 502	
Industrie		
<i>Installation de 200 micro-entreprises</i>	600	128 098
<i>Financement de 50 projets novateurs agro-industriels</i>	250	
<i>Transformation anacarde</i>	120 000	
<i>Transformation Riz</i>	6 300	
<i>Transformation Noix de cajou</i>	300	
<i>Unité de broyage des fèves de cacao</i>	500	
<i>Unité de transformation Hévéa</i>		
<i>Autres</i>	148	
Construction et BTP		
<i>Installation des franchises</i>	1 000	7 000
<i>Formation et insertion des jeunes au métier du bâtiment</i>	6 000	
Commerce et Services		2 908
<i>Installation de salons de coiffures et d'esthétique</i>	460	
<i>Installation de kiosques multiservices et vente en détail</i>	2 448	
TIC		
<i>Services de maintenance Telecom</i>	250	350
Unités d'assemblage d'ordinateurs	100	
Construction et BTP		
<i>Installation des franchises</i>	1 000	7 000
<i>Formation et insertion des jeunes aux métiers du bâtiment</i>	6 000	
Tourisme	3 734	3 734
Artisanat	1 174	1 174
Emplois verts	40 000	40 000
TOTAL	805 254	

RECRUTEMENTS PREVUS DANS L'ADMINISTRATION

Typologie	Actions directes orientées sur la croissance de l'emploi	Bénéficiaires	Responsables	Budget (2016-2020) en millions de fcfa
Emploi salarié 38 684	AXE STRATEGIQUE 1	11 245		34 764
	Accroître l'effectif de la Police nationale à raison de 2249 policiers/an	11 245	MEMIS/ DGPN	34 764
	AXE STRATEGIQUE 2	27 439		124
	Recruter 18 306 enseignants pour le primaire	18 306	DRH/DELC	0
	Recruter 8 980 enseignants au secondaire général	8 980	DRH	0
	Recruter 153 enseignants pour les lycées techniques	153	DRH	124

ANNEXE 5 : Indications sur les investissements dans les projets structurants

Secteurs	Coût FCFA X (1 000 000)
Présidence	10 560
Primature et Services Rattachés	266 646
Agriculture et développement rural	402 840
Commerce	153 548
Communication	60 000
Construction et Urbanisme	212 635
Culture et Francophonie	406 275
Défense	82 800
Eau potable	250 000
Economie Numérique et Poste	603 026
Education nationale	571 534
Emploi et Protection Sociale	55 000
Energie	2 188 198
Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique	1 281 520
Enseignement technique et formation professionnelle	360 830
Entrepreneuriat - Artisanat – PME	9 164
Environnement et développement durable	162 100
Hydrocarbures	565 858
Industrie et mines	1 735 200
Infrastructures routières	3 526 546
Intégration africaine et ivoiriens de l'extérieur	8 181 551
Intérieur et Sécurité	112 900
Logements Sociaux Et Habitat	2 875 000
Plan et Développement	388 897
Promotion de la Famille, la Femme et Protection de L'enfant	322 355
Ressources animales et halieutiques	111 612
Santé et Hygiène Publique	968 471
Sports et Loisirs	138 000
Tourisme	867 200
Transports	1 729 309
Salubrité urbaine et assainissement	403 427
Total général	29 003 002

Source : PND 2016-2020

Projet structurants orientés sur la jeunesse

Axe stratégique PND	Secteur	PND - Projets	Coût (X 1000 000)
Axe N°2 : L'accélération du développement du capital humain et du bien-être social	Enseignement Technique Et Formation Professionnelle	Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures d'encadrement des jeunes	5 250
		Projet national d'insertion et d'emploi des jeunes	187 046
Axe N° 3 : L'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation	Agriculture	Appui à l'Entreprenariat des jeunes dans l'Agriculture et l'Agrobusiness	25 000

Source : PND 2016-2020

Projets structurants dans l'Agro Business et/ou assimilés

Secteur	PND - Projets structurants - Agro Business et Assimilés	Coût (X 1000 000)
Agriculture et développement rural	Aménagement et mise en valeur des infrastructures agricoles et bas-fonds	96 000
	Appui à l'Entreprenariat des jeunes dans l'Agriculture et l'Agrobusiness	25 000
	Bourse des matières premières agricoles	7 040
	Construction de 5 Centres de Formation Professionnelle Agricole Intégrés	25 000
	Construction des ouvrages hydo-agricoles à Séguéla, Bocanda et M'bengué	109 000
	Pôle Agro-industriel intégré du Poro	29 000
	Exploitation d'un domaine de 2 000 hectares appartenant à l'Etat pour la production et la transformation de soja	16 000
Commerce	Construction et exploitation des marchés de gros et de détail d'Abidjan, Daloa, Abengourou et de 07 autres chefs-lieux de régions	100 548
Economie numérique et poste	Programme e-agriculture	50 000
Energie	Construction et exploitation d'une centrale à biomasse coton à Boundiali (25 MW)	29 000
Enseignement technique et formation professionnelle	Construction et équipement de 29 Centres de formation Production dans les Départements non chef lieux de région	43 283

Source : PND 2016-2020

Projets structurants dans le développement des Ressources Animales et Halieutiques

Secteur	PND - Projets sectoriels - Ressources Animales et Halieutiques	Coût (X 1000 000)
Ressources animales et halieutiques	Construction et exploitation des abattoirs des grandes villes de l'intérieur (Yamoussoukro, Daloa, Bouaké et Korhogo)	16 690
	Appui à la relance de l'élevage et de la pêche en Côte d'Ivoire	55 722
	Projet de construction et d'exploitation du complexe abattoir- marché à bétail d'Abidjan - Anyama (CAMA)	21 200
	Projet de Gestion intégrée des Ranches et Stations (PROGIRS) / Complexe agro-industriel laitier de Toumodi	6 000
	Projet de Gestion intégrée des Ranches et Stations (PROGIRS) / Production bouchère à la station de Nioroningue (PBSN)	4 000
	Projet de Gestion intégrée des Ranches et Stations (PROGIRS) / Réhabilitation et exploitation de la ferme semencière de Badikaha (FSB)	4 000
	Projet de Gestion intégrée des Ranches et Stations d'élevage (PROGIRS) / Production bouchère à la station de Panya (PSBP)	4 000

Source : PND 2016-2020

Projets structurants dans le développement du Tourisme, Artisanat et Entrepreneuriat

Secteur	Projets sectoriels - Tourisme, Artisanat, Entrepreneuriat	Coût (X 1000 000)
Culture et francophonie	Réhabilitation de la ville historique de Grand-Bassam	350 000
Entrepreneuriat - Artisanat – PME	Création de la casse moderne de N'Dotré	9 164
Environnement et développement durable	Aménagement et valorisation touristique de la Réserve Naturelle de Dahlia Fleur	109 000
	Aménagement et valorisation touristique du Parc National du Banco	7 500
Tourisme	Aménagement et exploitation de la réserve de faune d'Abokouamékro	150 000
	Aménagement et exploitation de 9 relais paillotes	11 700
	Création d'infrastructures de formation et de renforcement des capacités des acteurs du tourisme	8 500
	Réhabilitation et exploitation de 5 Hôtels SIETHO	11 000
	Réhabilitation et exploitation de l'Hôtel Président de Yamoussoukro	30 000
	Réhabilitation et extension de l'Ivoire Golf-Club d'Abidjan	656 000

Source : PND 2016-2020

**Investissements consolidés des projets structurants transversaux de BTP,
Industrie et TIC**

Typologie de projets		Coût (X 1000 000)
BTP	Construction	7 032 491
	Infrastructures routières	5 191 085
Industrie, Mines, Energie		12 185 007
Technologie / TIC		654 736
Total général		25 063 319

Source : PND 2016-2020

ANNEXE 6 : LISTE DES PARTICIPANTS AUX ATELIERS SECTORIELS DU 13 AU 16 SEPTEMBRE 2016

Liste des structures rencontrées

Douze (12) Ministères : Primature, Ministère chargé de la Promotion des PME ; Ministère chargé de l'Emploi et de la Protection Sociale ; Ministère chargé de l'Economie Numérique ; Ministère chargé de l'Industrie ; Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances ; Ministère auprès du Premier Ministre chargé de Budget ; Ministère chargé de l'Education Nationale ; Ministère chargé de la Formation Professionnelle ; Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique ; Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ; Ministère chargé du Commerce.

- Deux (2) partenaires sociaux : CGECI : Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire et UGTICI : Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire
- Neuf (9) Etablissements Publics : Comité Concertation Etat Secteur Privé ; INIE ; CNPS, BSTP-CI ; ANSUT ; AGEFOP ; SNRC ; CAPEC ; CGA.
- Sept (7) Organisations professionnelles : FIPME ; GOTIC-CI ; Ordre des Avocats ; CGPME-CI ; Ordre des Experts Comptables ; MPME ; APBEF-CI.
- Quatre (4) Chambres consulaires : Chambre de Commerce et de l'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) ; Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire (CNM-CI) ; Chambre de Commerce Européenne, EUROCHAM.
- Une (1) Entreprise Privée : NSIA-Technologies
- Deux (2) Etablissements Financiers : HUDSON-Cie ; BRVM,
- RSE de Microsoft
- 25 organisations de jeunes dont la FENUJECI.

ANNEXE 7 : REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AGEPE (2008) Offres de stages et stratégies de recherche d'emploi: le cas du Bassin d'emploi d'Abidjan, 34 pages

AGEPE (2014) Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et le Travail des Enfants

(ENSETTE) 2013 Rapport descriptif sur la situation de l'emploi, 112 pages

Banque Mondiale (2016), **World Development indicators 2016**, <http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators>

Loi no 2015-532 du 20 juillet 2015 portant code du travail, Journal officiel de la Côte d'Ivoire, cinquante-septième année, no 74.

Ministère d'Etat Ministère de l'Emploi des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (n.d), Tableau de Bord Emploi Août 2014, 2 pages.

Ministère du Plan et du développement (n.d) Plan National de Développement PND 2016-2020, Tome 1 : Diagnostic stratégique de la Côte d'Ivoire sur la trajectoire de l'émergence, 119 pages

Ministère du Plan et du développement (n.d) Plan National de Développement PND 2016-2020, Tome 2 : Orientations stratégiques, 122 pages

Ministère du Plan et du développement (n.d) Plan National de Développement PND 2016-2020, Tome 3 : Matrices d'actions prioritaires, 99 pages.

Organisation Internationale du Travail (2016) **Key Indicators of the Labour Market 2015**, <http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/research-and-databases/kilm/lang--en/index.htm>